

BULLETIN DE LILLE

ORGANE BI-HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE & LE JEUDI

publié sous le contrôle de l'autorité allemande

En vente chez Madame TERSAUD, 14, rue du Sec-Arembault

ACTES DE L'AUTORITÉ ALLEMANDE

Décret pour la saison d'été

1. La circulation dans les rues du territoire de la ville de Lille est autorisée jusqu'à 10 heures (heure allemande) à partir du 1er juin 1915.

2. Tous les Etablissements (Cafés, Restaurants, Estaminets, etc.) qui devaient fermer à 9 heures (heure allemande) pourront rester ouverts jusqu'à 10 heures, également à partir du 1er juin.

3. Cette faveur sera retirée en cas d'infraction ou d'abus.

Lille, le 30 mai 1915.

Avis

La vente et le débit de l'absinthe est sévèrement défendu.

En cas de contravention, tous les stocks d'absinthe seront saisis et les coupables seront punis.

Lille, le 28 mai 1915.

LE GOUVERNEUR.

Conférence à la Commandanture

25 Mai 1915 (Extrait)

Heures de circulation. — L'autorité allemande a à se plaindre que, spécialement des ouvriers, n'observent pas les défenses contenues dans les proclamations, notamment en ce qui a trait aux heures fixées pour la circulation. Si, le matin, on peut sortir dès le lever du soleil, il faut, le soir, être rentré chez soi à 9 h. (allemande). Cette dernière prescription étant fréquemment enfreinte, l'autorité allemande a décidé d'aggraver les punitions, qui augmenteront d'ailleurs encore, si les infractions continuent. La punition qui, originairement, était de deux jours de prison, sera portée à 5 jours, et, au besoin, à 10 jours de prison.

Il faut rappeler également aux habitants que, l'ordre portant que l'on doit être rentré chez soi à 9 heures (allemande), il n'est pas permis aux gens (comme cela s'est produit notamment rue du grand balcon), de stationner devant leurs maisons ou de s'attrouper sur les trottoirs, soit pour y causer, soit pour tout autre motif, puisqu'il faut être rentré aussitôt l'heure réglementaire sonnée.

Il faut aviser les habitants par la voie du *Bulletin de Lille*, et leur rappeler le respect des ordres de l'autorité allemande, ainsi que la gravité des peines qui, en cas d'infraction, seraient encourues.

NOTA. — Les observations faites ici, s'appliquent à la nouvelle heure de rentrée du soir, qui est fixée à 10 heures allemandes, en vertu du décret du 30 mai du Gouverneur de Lille, inséré ci-dessus.

AVIS DE LA MAIRIE

M. le Maire a besoin de monnaie d'Etat

La Mairie a de plus en plus besoin d'espèces pour faire face aux contributions exigées par l'Autorité allemande, et pour les achats de denrées nécessaires à la population. Les échanges faits à la Caisse municipale sont de plus en plus réduits.

Le Maire supplie à nouveau ses concitoyens de lui réserver tout ce qu'ils ont de monnaies françaises et allemandes et de venir les échanger contre des bons communaux.

Menu monnaie

Des bureaux de change des billets de 0 fr. 50, de 1 fr. et de 2 fr. contre des billets de 10 fr., sont ouverts à la Recette municipale et à la Recette centrale de l'octroi pour faciliter le paiement des secours aux chômeurs.

Vente de lard. — En vue d'assurer le ravitaillement de plus en plus difficile de la population l'Administration municipale a acheté de grandes quantités de lard fumé qu'elle met en vente chaque jour à l'Ecole Diderot, rue Princesse, de 7 h. du matin à 6 h. du soir, aux conditions suivantes :

Par demi-porc d'environ 25 kilos : 3 fr. le kilo.
Par quart de porc, partie de derr. : 3 fr. 20 id.
Par quart de porc, partie de devant : 3 fr. id.

Le lard fumé est aussi livré par 2 et 3 kilos.

Vaccination et revaccination antivaricelleuse

(suite et fin)

Vendredi 4 Juin, à 5 h. du soir : Ecole Colbert, rue Léonard-Danel, 60 ; Ecole Condoreet, rue Alphonse-Colas, 3 ; Ecole Diderot, rue Princesse, 46 bis ; Ecole Lamartine, quai de la Basse-Deule, 15 ; Ecole Pascal, façade de l'Esplanade, 50 ; Ecole privée de garçons, rue d'Angleterre, 39 bis ; Ecole privée de garçons, rue Royale, 124 ; Ecole privée de garçons, rue de Thionville, 25 ; Ecole privée de filles, rue Princesse, 105 ; Ecole privée de filles, rue St-Catherine, 73 ; Ecole privée de filles, rue de Thionville, 23.

Mardi 8 Juin, à 5 h. du soir : Ecole Boufflers, rue de Tournai, 49 bis ; Ecole de Jussieu, square Duthilleul, 4 ; Ecole Lydéric, rue Lydéric, 2 bis ; Ecole Monge, rue à Fiens, 7 ; Ecole Sophie-Germain, boulevard de la Liberté, 97 ; Ecole Watteau, rue Watteau, 2 ; Ecole privée de garçons, rue de Fives, 27 ; Ecole privée de garçons, rue du Nouveau-Siècle, 10 ; Ecole privée de filles, rue de l'Arc, 24 ; Ecole privée de filles, rue des Augustins, 8 ; Ecole privée de filles, rue Saint-Sauveur, 114.

Vendredi 11 Juin, à 5 h. du soir : Ecole Cabanis, rue Cabanis, 1 ; Ecole Duplex, rue Duplex, 26 ; Ecole Paulin-Parent, rue de Rivoli, 40.

Samedi 12 Juin, à 5 h. du soir : Ecole Berthelot, rue de Bohin, 12 ; Ecole Jules Ferry, rue du Grand-Balcon, 42 ; Ecole privée de filles, rue Decarnin, 5.

Lundi 14 Juin, à 5 h. du soir : Ecole Jules Verne, rue de Bohin, 6 ; Ecole M^{re} Roland, rue St-Gabriel, 95 ; Ecole privée de filles, rue Condoreet, 10.

Mardi 15 Juin, à 5 h. du soir : Ecole Paul-Bert, rue du Long-Pot, 55 ; Ecole privée de garçons, rue de la Marbrerie ; Ecole privée de filles, rue du Bois, 182.

Mercredi 16 Juin, à 5 h. du soir : Ecole Lakanal, rue du Long Pot, 209 ; Ecole privée de garçons, rue de l'Ecole St-Louis, 5 ; Ecole privée de garçons, parvis N.-D. de Pellevoisin.

Vendredi 18 Juin, à 5 h. du soir : Ecole M^{re} Campan, rue Broca, 4 ; Ecole privée de filles, rue de l'Ecole Saint-Louis, 9.

Hôtel de ville, le 25 mai 1915.

Le Maire de Lille, Charles DELESALLE.

Démolition de maisons incendiées

L'autorité allemande a mis l'administration municipale en demeure de faire procéder d'urgence, et malgré les résistances du propriétaire ou de ses représentants, à la démolition de l'immeuble du « Café Jean », rue Faidherbe, dont l'état de délabrement constitue un danger pour la sécurité publique.

Fermez vos vasistas

La police reçoit depuis quelque temps des plaintes nombreuses, à propos de vols commis la nuit, d'une façon particulièrement audacieuse. Ces voleurs pénètrent la nuit spécialement dans les maisons de commerce, en passant par les vasistas et dérobent tout ce qui leur tombe sous les mains.

C'est ainsi que dans la nuit du 26 au 27 mai, des voleurs ont pénétré par le vasistas au n° 269, rue Nationale, chez M. Colon, fruitier ; dérangés par des voisins qui, éveillés par le bruit, ont crié « au secours », les voleurs n'ont emporté qu'un litre de rhum.

Dans la nuit du 27 au 28 mai, des voleurs ont pénétré de la même façon 61, rue Gambetta, chez M. Hennequin, marchand de conserves, et ont dérobé pour 100 francs de marchandises.

Dans la nuit du 28 au 29 mai, des voleurs ont pénétré toujours par le vasistas, 29, rue du Port, chez M^{re} Declercq et ont dérobé du champagne, des vins, des liqueurs, des cigares et la recette du jeu automatique, qui a été forcé.

C'est la continuation d'une série de vols au vasistas, dont la police recherche, avec activité, les auteurs. En attendant les heureux résultats de ces recherches, prenez vos précautions ; fermez vos vasistas.

Obsèques de Monseigneur Hautcœur

Le mercredi 26 mai, à dix heures, en l'église Cathédrale de Notre-Dame de la Treille, ont eu lieu les funérailles solennelles de Monseigneur Hautcœur, protonotaire apostolique, chancelier des Facultés catholiques, prévôt du chapitre cathédral, décédé à Lille, le 22 Mai, à l'âge

de 85 ans. Entouré de Mgr le Doyen et Membres du Chapitre, de Mgr Margerin, recteur, de Messieurs les membres du Conseil d'administration, des Doyens et Professeurs des différentes Facultés de l'Université catholique et d'un très nombreux clergé, M. le Chanoine Lecomte, vicaire général, fit la levée du corps, dans la Crypte de la Basilique. Malgré les circonstances présentes, de nombreuses personnalités, parmi lesquelles on remarquait M. Delesalle, maire de Lille, M. Charles Rémy, adjoint, M. Lyon, recteur de l'Université de Lille, M. Guilbaut, conseiller d'arrondissement, etc., avaient tenu à venir rendre un dernier hommage à ce prêtre éminent et distingué. Après la messe, Mgr l'Evêque retraça en termes émus quelques traits de la vie du vénéré Prélat, qui fut le fondateur de l'Université catholique et son premier recteur. Il dit la grande place qu'avait occupé Mgr Hautcœur dans le clergé du Nord. Il montra en lui le directeur éclairé, le savant, l'érudit, l'historien et tout ce qu'il avait fait pour le service de l'histoire religieuse de notre pays. A l'issue de la cérémonie, le corps de Mgr Hautcœur fut transporté dans la nouvelle Chapelle des Facultés catholiques où il fut inhumé.

COUPONS

Le Crédit du Nord paie tous les coupons échus des titres au porteur de : Rente française, obligations communales, Crédit foncier de France, ville de Paris, Ouest-Etat.

Les coupons des certificats nominatifs ne peuvent être payés, car il est impossible de les faire estampiller.

Le Crédit du Nord paie également les coupons échus des obligations **Crédit Foncier du Nord en Argentine** et ville de Tourcoing 3.30 % 1903, y compris ceux des certificats d'obligations nominatives qui seront estampillés à présentation.

Lait condensé Nestlé conditions les plus avantageuses pour le gros. Grande Pharmacie du Nord, Lille, 17-19, rue Sec-Arembault.

Société Lilloise de garantie

contre les dégâts matériels causés par faits de guerre ; assurance bâtiments, matériel, mobilier, marchandises à Lille-Roubaix-Tourcoing et communes voisines. Siège social Lille, 11, Grande-Place (de 9 à 12 h. et de 2 à 5 h.)

Négociations de Titres — Coupons

La Banque du Nord et des Flandres
108, rue Nationale à Lille,

informe les porteurs de valeurs qu'elle a crée pour les Négociations de gré à gré, de toutes valeurs, un Service spécial auquel ils ont le plus grand intérêt à s'adresser. Ils y trouveront, avec de nombreuses facilités, les **Meilleures conditions.**

La banque paye également à vue les **coupons échus d'un grand nombre de titres français et étrangers**, toutes indications à ce sujet sont données à ses guichets.

Achat et Vente de Titres, Coupons français et étrangers

Les personnes désirant négocier des titres à forfait, sont priées d'adresser leurs ordres d'achat et de vente au **Comptoir général de Bourse**, 40, boulevard de la Liberté qui centralise le tout. Prière de se munir de ses bordereaux et de toutes autres pièces justifiant que l'on est réellement propriétaire des titres que l'on désire négocier. Le **Comptoir général de Bourse** paie aussi à vue et dans de bonnes conditions, un grand nombre de coupons **français, belges, espagnols, américains** et autres. Prière de consulter les listes au bureau du Comptoir.

Le public de **Roubaix, Tourcoing** et les environs est prié de s'adresser au bureau auxiliaire installé, rue d'Alsace, 21, à Roubaix, pour les mêmes opérations.

Annonces diverses

Stoppeur diplômé B. Coulon (anc. Monnier) 178, r. Nationale, Lille, près l'église du Sacré-Cœur, exécute très rapidement travaux de stoppage, réparations et teintures toutes nuances.

Les Sels de lithine Noël

permettent de préparer soi-même une **eau minérale d'une pureté parfaite** au point de vue bactériologique. Un paquet par litre d'eau bouillie. Guérison absolue des maladies d'estomac, foie, vessie, goutte, rhumatisme. Boîte de 12 paquets un franc en toutes pharmacies.

Au Rol des Belges, vêtements tout faits p. hommes dames et enfants, s'adresser 172, rue Gambetta, fournisseur œuvre trousseau (sinistrés).

Compagnie anglaise — Vêtements sur mesure pour hommes et jeunes gens, costumes tout faits pour dames. S'adr. 2, Grande-Place, coin de la rue Neuve. Fournisseur de l'Œuvre du Trousseau (Sinistrés).

BULLETIN DE LILLE

ORGANE BI-HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE & LE JEUDI

publié sous le contrôle de l'autorité allemande

En vente chez Madame TERSAUD, 14, rue du Sec-Arembault

ACTES DE L'AUTORITÉ ALLEMANDE

Publication

Vu la saison d'été, et le danger d'apparition d'épidémies qui sont certainement à craindre dans de fortes proportions,

J'ordonne,

par mesure sanitaire, à partir du 15 juin, tous les récipients à ordures ou autres (poubelles, etc.) déposés dans les rues, pour l'enlèvement, seront munis d'un couvercle. Ces récipients ne seront remplis que d'une façon permettant de les fermer hermétiquement.

Toutes les contraventions aux ordres ci-dessus, seront punies d'une amende de 10 mark minimum.

En cas d'insolvabilité, la contrainte par corps sera appliquée.

Lille, le 31 Mai 1915.

LE GOUVERNEUR.

Justice militaire allemande

La Commandantur a infligé les condamnations suivantes pour entretien de correspondances illicites : 25 fr. d'amende ou 5 jours de prison à M. René Delhay, conducteur de chemin de fer, rue Lazare-Gareau, à Lille ; 75 fr. ou 15 jours de prison à M^{me} Sidonie Dujardin, route de Roubaix, 121, à Mons-en-Barœul ; 210 fr. ou 21 jours de prison à M^{me} Hérenge, rue du Long-Pot, 39, à Fives-Lille.

Correspondance par Cartes ouvertes pour les Camps de Prisonniers

Voici la liste des différents camps de prisonniers français en Allemagne, avec indication des jours auxquels des cartes ouvertes de correspondance sont acceptées à la Pass-Zentrale (Mairie, Bureau des Ecoles) :

Altengrabow bei Magdeburg, Brandenburg an der Havel, Burg bei Magdeburg, Chemnitz-Ebersdorf, Créfeld, Cassel, Darmstadt, Doeberitz, Erfurt (le premier mercredi du mois) ;

Friedrichsfeld bei Wesel, Gardelegen, Grafenwoehr in Bayern, Giessen, Gmünd (le premier samedi du mois) ;

Goettingen, Güstrow, Gütersloh, Hohen-Asperg, Havelberg, Hameln an der Weser, Heilbronn am Neckar, Holzminden, Ingolstadt, Halle a/S. (le deuxième mercredi du mois) ;

Königsbrück i. S., Limburg, Lechfeld, Lippspringe, Magdeburg, Mainz, Mannheim, Meschede (le deuxième samedi du mois) ;

Merseburg, Minden in W., Mühlheim a. Rhein, München, Münden (Hannover), Münster (troisième Mercredi du mois) ;

Ohrdruf, Osnabrück, Paderborn (Sennelager), Parchim, Plessenburg bei Kulmbach, Priensburg, Ruhleben bei Spandau, Saarburg, Salzwedel, Siegen (troisième samedi du mois) ;

Soltau, Schauen bei Celle, Stuttgart, Torgau, Ulm, Wahn (Schiessplatz) (quatrième mercredi du mois) ;

Wetzlar, Wittenberg a. Saale, Wulfrath bei Düsseldorf, Wunsdorf bei Zossen, Würzburg, Zerbst, Zossen, Zwickau et tous les camps non dénommés (le quatrième samedi du mois).

Mandats aux prisonniers

Ecrire bien lisiblement les adresses du prisonnier et de l'expéditeur, ainsi que le montant de la somme à envoyer. Il n'est permis qu'un seul envoi d'argent par mois.

NOTA. — Ces renseignements complètent ceux donnés dans notre numéro du Jeudi 4 mars 1915.

AVIS DE LA MAIRIE

Apportez à M. le Maire votre monnaie d'Etat

La Mairie a de plus en plus besoin d'espèces pour faire face aux contributions exigées par l'Autorité allemande, et pour les achats de denrées nécessaires à la population. Les échanges faits à la Caisse municipale sont de plus en plus réduits.

Le Maire supplie à nouveau ses concitoyens de lui réserver tout ce qu'ils ont de monnaies françaises et allemandes et de venir les échanger contre des bons communaux.

Ravitaillement. — Pain

Fraudes dans les déclarations — Enquêtes

Nous rappelons que les déclarations relatives au nombre de personnes nourries dans chaque famille, doivent être absolument exactes, toute fraude ou tentative de fraude entraînant le retrait temporaire ou définitif des cartes.

Un contrôle rigoureux fonctionne depuis quelques jours. Parmi les délits, déjà constatés, nous relevons : Madame A..., titulaire de la carte D 75, qui a fait inscrire 3 personnes au lieu de 2 nourries réellement chez elle. Monsieur Alph. M..., titulaire de la carte Q 1305, ayant déclaré avoir perdu sa carte pour en obtenir un duplicata ; néanmoins il a présenté à des heures différentes la carte originale et le duplicata, cette fraude a été immédiatement découverte par le service de contrôle. Monsieur V..., titulaire de la carte J 1099, s'étant fait inscrire sous deux noms différents, à des boulangers différents, a été découvert dès la première semaine. Monsieur B., titulaire de la carte C 338, ayant gratté le chiffre de ration porté sur sa carte, pour le remplacer par un autre plus fort, fraude qui a été découverte à la première présentation de sa carte. Monsieur C., gérant d'un hôtel-restaurant du centre, ayant fait inscrire des membres de son personnel, alors que ces personnes étaient déjà inscrites à leur domicile, a été rapidement convaincu de cette fraude. Monsieur D..., titulaire de la carte Q 923, ayant omis de déclarer 6 personnes évacuées, après les inscriptions, a été signalé de suite au contrôle, etc..

Toutes ces personnes se sont vues retirer temporairement leur carte. En cas de récidive, cette carte leur sera retirée définitivement. La population dans son ensemble, est intéressée à ce que la distribution soit faite avec la plus grande exactitude. En effet, toute ration obtenue supplémentairement, vient en diminution de l'approvisionnement et pourrait, à un moment donné, rendre difficile l'alimentation de chacun. Toutes inscriptions supplémentaires doivent donc être considérées comme un danger public et poursuivies comme telles.

Le pain blanc — Un péril national

En tête d'une brochure consacrée « aux méfaits du pain blanc », le professeur LETULLE, membre de l'Académie de Médecine, a écrit la préface curieuse qu'on va lire et qui est de toute actualité.

Le seul vrai pain, celui qui nous dispense, avec la force quotidienne, la joie de vivre, c'est le pain naturel, pain fait de farine intégrale, sans aucune addition, et privée seulement du gros son. Dans l'intimité de cet aliment parfait, entrent et coopèrent, d'abord le gluten, cette « chair » vivante, et puis toutes les autres substances nutritives naturellement concentrées dans le grain de blé.

Ce pain là ne peut pas être blanc, parce qu'il contient précisément, tout assimilables, les plus précieux des éléments de la graine : son germe et son assise nutritive, gorgés de substances rares (aleurone, graisses phosphorées, ferments, oxydases, sels minéraux). Or, aucun de ces trésors incomparables, source incessante d'énergie et de santé, n'existe dans la farine obtenue par le broiement trop affiné des cylindres, lesquels ne conservent que le centre de l'amande du grain de blé. Et c'est cette farine de cylindres, ce fantôme de farine, ce produit d'un grain mort (puisqu'on en a rejeté le germe et les couches nutritives), c'est ce résidu que l'on vous vend, sous le terme ironique de « pain blanc », indigeste gâteau, presque uniquement composé d'amidon mal cuit. Et c'est ce produit innommable, car il ne mérite plus le nom de « pain », qui nous sert, depuis tantôt quarante ans, à élever nos enfants, à nourrir nos travailleurs, à ruiner nos estomacs, à affaiblir notre race.

L'universalité du monde médical proclame les méfaits de ce pseudo-pain, aliment trop incomplet

et par trop trompeur. En France, MM. Lenglet et Montenon ont ceint leurs reins et prêchent la croisade : à nous tous, qui avons sondé l'abîme et mesuré l'étendue du danger, de suivre le mouvement et de proclamer la vérité. (A suivre).

Petite Correspondance

A. M. D. G., architecte syndiqué. — Si intéressante que soit votre communication relative à l'utilisation des ordures ménagères, ce n'est qu'en temps de vie normale que vos idées pourront être examinées.

A. M. F. Ducorst. — Nous sommes bien de votre avis, qu'il serait utile d'ajouter une feuille au Bulletin de Lille, mais nous avons jusqu'ici éprouvé de grandes difficultés à ce sujet ; aussi, pour arriver à un certain résultat, avons-nous employé des caractères plus petits pour la publicité et serré le texte. Nous poursuivons néanmoins l'idée d'augmenter le nombre de pages.

COUPONS

Le Crédit du Nord paie tous les coupons échus des titres au porteur de : Rente française, obligations communales, Crédit foncier de France, ville de Paris, Ouest-Etat.

Les coupons des certificats nominatifs ne peuvent être payés, car il est impossible de les faire estampiller.

Le Crédit du Nord paie également les coupons échus des obligations Crédit Foncier du Nord en Argentine et ville de Tourcoing 3.30 %, 1903, y compris ceux des certificats d'obligations nominatives qui seront estampillés à présentation.

Société Lilloise de garantie

contre les dégâts matériels causés par faits de guerre ; assurance bâtiments, matériel, mobilier, marchandises à Lille-Roubaix-Tourcoing et communes voisines. Siège social Lille, 11, Grande-Place (de 9 à 12 h. et de 2 à 5 h.)

Affections de la peau - Maladies d'estomac, guérison certaine par le Norodol. La boîte, 3 fr. 50, pharmacie L. Leflon, 17-19, rue du Sec-Arembault.

Négociations de Titres — Coupons La Banque du Nord et des Flandres

108, rue Nationale à Lille,

informe les porteurs de valeurs qu'elle a crée pour les Négociations de gré à gré, de toutes valeurs, un Service spécial auquel ils ont le plus grand intérêt à s'adresser. Ils y trouveront, avec de nombreuses facilités, les Meilleures conditions.

La banque paye également à vue les coupons échus d'un grand nombre de titres français et étrangers, toutes indications à ce sujet sont données à ses guichets.

Annonces diverses

Pour tout ce qui concerne la publicité dans le Bulletin, demandes d'annonces et réponses aux annonces, s'adresser à la Mairie, au bureau du contentieux (Salon blanc, 1^{er} étage)

Risques de guerre. — Un inventaire préalable, approuvé par un expert assermenté, évitera toute contestation et tout retard au moment du règlement des dégâts par l'Etat ou les C^{es} d'assurance. S'ad. p. renseign. 10, r. Royale, maison Paul Facq Hilt, de 11 à 13 et de 16 à 18 h.

Dépôt de Paris 7 bis, rue du Curé-St-Etienne, 1^{er} étage, costume tailleur, manteaux faits et sur mesure de dernière création, prix exceptionnel.

Au Roi des Belges, vêtements tout faits p. hommes dames et enfants, s'adresser 172, rue Gambetta, fournisseur œuvre trousseau (sinistrés).

Compagnie anglaise. — Vêtements sur mesure pour hommes et jeunes gens, costumes tout faits pour dames. S'ad. 2, Grande-Place, coin de la rue Neuve. Fournisseur de l'œuvre du Trousseau (Sinistrés).

Stoppeur diplômé B. Coulon (anc. Monnier) 178, r. Nationale, Lille, près l'église du Sacré-Cœur, exécute très rapidement travaux de stoppage, réparations et teintures toutes nuances.

Teintures et nettoyages, deuil en 24 h. arrang., transformations d'étoles, plumes et aigrettes. S'adresser 41, rue des Postes.

Adoption. — Dame très respectable désire soigner ou adopter enfant caché avec dot, soins dévoués, discrétion absolue, prendre adresse bureau journal.

A. Bottin, dentiste, pend. 21 ans, 2, r. Hôpit.-Milit. (maison démolie), réinstallé définit. 15, r. St-Augustin, près Halles Cent. spécialiste p. extract. dents s. douleur.

Bon ouvrier charcutier est demandé 10, place du Lion d'Or.
Représentant commission demandé. Ecr. 441, bur. jal.

BULLETIN DE LILLE

ORGANE BI-HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE & LE JEUDI

publié sous le contrôle de l'autorité allemande

En vente chez Madame TERSAUD, 14, rue du Sec-Arembault

AVIS DE LA MAIRIE

Hygiène. — Vidange des fosses d'aisances

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 97;
Vu le décret du 14 Août 1914 portant des mesures exceptionnelles d'hygiène;
Vu les articles 631 et 632 du Code des Arrêtés municipaux;
Vu les rapports du Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène de Lille des 21 Mai et 26 Mai 1915;

ARRÊTONS :

Toute fosse d'aisances qui sera pleine sera vidangée par ordre de réquisition suivant le tarif ci-après :

1° Au prix de 3 fr. 50 le mètre cube, quand la fosse sera vidée à fond;

2° Au prix de 3 francs le mètre cube, quand la partie liquide des matières aura seulement été enlevée;

3° Au prix de 2 fr. 50 le mètre cube, quand le travail aura été effectué au moyen de pompes à bras.

Art. 2. — Ce tarif sera appliqué aux petites fosses comme aux grandes.

Art. 3. — M. le Directeur du Bureau d'Hygiène et M. le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 Mai 1915.

Le Maire de Lille, Ch. DELESALLE.

Ravitaillement. — Vente de biscuits

La Commission Municipale de ravitaillement n'ayant plus de farine de froment à offrir aux nourrices et aux personnes débiles, mettra en vente, à partir de vendredi 11, du biscuit de bonne qualité, légèrement sucré.

Ces biscuits, logés en cubes de fer blanc, seront vendus aux prix suivants :

3 k. 700, 10 fr.; 3 k. 500, 9 fr. 50; 3 k. 300, 9 fr.; 3 k. 100, 8 fr. 50.

La vente aura lieu rue de la Vignette, à l'école Desrousseaux, à partir de vendredi 11 juin, le matin, de 8 h. à midi; l'après-midi, de 2 h. à 5 h.

La Recette municipale informe le public que les taxes, droits et sommes diverses dues à la ville, peuvent être payés en marks.

Réquisitions. — Les commerçants qui ont été l'objet de réquisitions doivent déposer leurs factures et leurs bons à la direction des finances.

Vaccination gratuite. — Mme Wagner, inspectrice des enfants du Bureau de Bienfaisance, vaccinera gratuitement les personnes qui se présenteront, 124, rue du Faubourg-de-Douai, les mardis et jeudis de chaque semaine, à 4 heures.

Acte de générosité. — Un de nos honorables concitoyens, qui désire conserver l'anonyme, a fait don à la ville, pour être remise aux malheureux, de la somme qui lui était due pour avoir logé des soldats pendant trois mois.

Examen d'aptitude aux Bourses Communales

Le Maire de Lille donne avis à ses concitoyens qu'une session d'examen d'aptitude aux bourses dans les lycées (garçons et filles) exclusivement réservée aux candidats aux Bourses Communales de la Ville de Lille, aura lieu à Lille, le Jeudi 24 Juin courant.

Les aspirants et les aspirantes devront se faire inscrire au secrétariat de la Préfecture avant le 13 Juin 1915.

D'après les décrets des 6 et 9 Août 1895, les candidats aux Bourses Communales seront soumis aux mêmes conditions d'examen que les candidats aux Bourses Nationales. Les prescriptions de l'arrêté du 31 Mai 1902 relatif aux garçons, et celles de l'arrêté du 28 Juillet 1882 relatif aux filles, devront être rigoureusement suivies, notamment en ce qui concerne le classement des candidats dans les diverses séries.

Les épreuves auront lieu à l'Hôtel académique. Elles commenceront le Jeudi 24 Juin courant, à 8 heures du matin.

Le pain blanc — Un péril national (Fin)

Possesseurs d'un territoire merveilleusement favorable à la culture de la plante divine, le blé, servis par un heureux goût ancestral, les habitants de la France aiment et aimeront toujours le pain : ils en ont fait la base de leur alimentation. La question du bon pain est donc, chez nous, au plus haut point, une question d'ordre économique, elle touche à notre hygiène sociale, à la vie même de notre population.

Trompée par l'idée naïve et douloureusement infantine que le pain de paysans, le pain bis, était moins beau, moins fin que le pain d'une mie plus blanche, la France, un certain jour, céda à la suggestion d'industriels sans vergogne. Ces hommes néfastes lui fabriquèrent une farine de plus en plus amidonnée, c'est-à-dire blanche et de moins en moins nourrissante; du même coup, ils lui extorquaient les trésors accumulés dans son blé et en tiraient des profits scandaleux, sous forme de « résidus », « d'issues » richement nutritives et vendues, à prix d'or, pour l'engraissement de la race porcine ! Et pendant ce temps, nos familles s'affaiblissaient : nourrices, enfants, adultes, ne trouvaient plus, comme autrefois, dans notre pain, ces substances saines, merveilleusement préparées, pour nous, par les rayons du soleil.

La vie économique de notre patrie subit, depuis ce temps, le contre coup de tant de forces perdues, de tous ces déficits voulus auxquels une surveillance plus consciencieuse, un souci mieux éclairé de la fortune publique auraient dû parer sans retard. Une estimation des plus modérées, dressée par un grand économiste, Charles Gide, fournit, à ce sujet, des chiffres terrifiants : notre prodigalité imbécile, en supprimant à notre aliment national toutes ces richesses qui faisaient sa valeur incomparable et nous donnaient tant de force au travail, notre aveuglement quasi criminel en faveur du pain blanc, dilapident, par an, au moins 400 millions de francs, en pure perte. La preuve en est précise, mathématique : pour sacrifier au pain blanc, la meunerie moderne ne prend au blé que 50 % de ses éléments, et encore les moins nutritifs; nos pères tiraient de lui de 80 à 85 %. Ces pertes inexcusables s'aggravent encore de tout l'or qu'il nous faut, en outre, donner pour importer les quintaux de blés étrangers nécessaires à compléter notre stock annuel de farine, sans compter les millions que notre exportation aurait réalisés, année par année, si nous n'avions pas stupidement éparpillé nos céréales.

En vérité, le pain blanc est un péril national. Les pouvoirs publics ont le devoir absolu de poursuivre, de la rigueur des lois, la moindre fraude modifiant la composition naturelle de notre farine. La France exige son pain intégral. Elle meurt de la fraude, bientôt demi-centenaire, qui l'a condamnée, par surprise, au pain blanc : elle n'en veut plus. A vous, législateurs, de la protéger par tous les moyens dont vous disposez.

Professeur Maurice LETULLE.

Mouches et Moustiques

Nous avons reçu depuis quelque temps déjà, diverses lettres nous priant de rappeler au public quels sont les dangers auxquels nous exposent d'ordinaire, et plus particulièrement encore en ce moment, à raison des circonstances présentes et des menaces d'épidémie — ces insectes plus que désagréables que sont les mouches et les moustiques.

M. le docteur Ducamp, directeur du Bureau d'Hygiène, à qui nous avons communiqué ces lettres, nous indique, en retour, que, déjà antérieurement, de grandes affiches illustrées, ont montré au public ce qu'était la mouche et comment elle se reproduisait et lui ont indiqué les précautions à prendre, pour garantir les aliments de la souillure des mouches, détruire l'insecte formé, et empêcher sa reproduction.

Il nous a remis aussi deux notices contenant les mesures à prendre contre les mouches et moustiques, que, en raison de leur étendue, nous sommes contraints de résumer :

La mouche commune ou domestique, qu'on a proposé d'appeler la mouche typhique, pour souligner sa nocivité, est dangereuse, car elle peut transmettre les maladies les plus graves : fièvre typhoïde, dysenterie, choléra, diarrhée infantile. Après avoir absorbé le germe de ces maladies sur les fumiers, les matières fécales, les crachats, les substances en putréfaction, elle vient les déposer sur les aliments, soit aux étalages, soit dans les maisons.

Il faut donc protéger les aliments en les enveloppant de papiers spéciaux ou en les plaçant sous toiles métalliques.

Il faut empêcher les mouches de s'introduire dans les maisons et, en tous cas, les y détruire. — Pour les écarter des habitations, il faut maintenir celles-ci en grand état de propreté et en écarter les ordures ménagères, débris de cuisine, vases contenant des excréments, les urines, les crachats, qui en tous cas devraient être arrosés — ainsi que nous le disons plus loin — de substances chimiques propres à tuer les larves et à repousser les femelles pondueuses.

Pour les détruire, on emploiera les pièges en verre en forme de carafe ou de nasse, où les mouches viennent se noyer — les papiers à la quinine ou les papiers empoisonnés, que l'on place au fond d'une assiette humectée d'eau; ils ont l'inconvénient de semer non seulement autour des assiettes mais parfois fort loin, les mouches empoisonnées — la poudre de Pyréthre répandue à l'aide de soufflets ou brûlée le soir (5 grammes environ par mètre cube) sur une plaque de métal, et dans une place bien fermée de façon à étourdir au moins les mouches qu'on recueille et qu'on brûle. Le formol qui est mélangé à concurrence de 15 % avec 25 % de lait et 60 % d'eau sucrée et placé dans une assiette creuse. Le Crésyl, que l'on chauffe dans un vase métallique à bords élevés, sous lequel on place un réchaud ou une lampe à alcool. Le crésyl, employé à raison de 5 grammes par mètre cube, est porté à l'ébullition et dégage des vapeurs bleuâtres qu'on laisse agir 6 heures avant d'aérer. Les vapeurs de crésyl sont inoffensives pour les personnes et ne détériorent pas les objets. Le crésyl peut être employé l'hiver dans les écuries et partout où se réfugient, pendant la mauvaise saison, les mouches qui propageront l'espèce au printemps.

Mais le plus important est encore d'empêcher la reproduction des mouches, car la mouche pond plusieurs fois par an et dépose 100 œufs à chaque ponte; l'insecte étant parfait en peu de temps (une huitaine de jours), une mouche peut donner naissance, en un an, à des centaines de millions de mouches.

La mouche pond sur les fumiers, dans les fosses d'aisances, sur les dépôts d'ordures, sur les matières en décomposition. Elle y dépose des œufs oblongs qui s'ouvrent par le détachement d'une bande étroite longitudinale qui se soulève comme la lame d'un couteau qu'on ouvre et donne naissance à une larve; ce sont les œufs et les larves qu'il faut détruire surtout. Pour cela, il faut procéder par asphyxie et déverser tous les six mois dans les fosses d'aisances ou à purin un liquide approprié, soit du pétrole brut ou de l'huile de Schiste brute dite aussi « huile de pierre » mélangée avec de l'eau en parties égales, à raison de 2 litres par mètre superficiel de fosse. Cette couche d'huile empêchera l'éclosion des œufs et tuera les larves. On peut employer aussi un mélange de phénate de soude et de chlorure de sodium ou sel ordinaire, à raison de 5 kgs de chaque produit, par mètre cube de matière. (A suivre).

Avls aux sinistrés. — Le Syndicat des architectes patentés de la région du Nord rappelle aux propriétaires et princip. locat. d'immeubles sinistrés qu'il est touj. grat.

BULLETIN DE LILLE

ORGANE BI-HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE & LE JEUDI

publié sous le contrôle de l'autorité allemande

En vente chez Madame TERSAUD, 14, rue du Sec-Arembault

ACTES DE L'AUTORITÉ ALLEMANDE

DÉCISION

au sujet de la circulation des véhicules dans le Gouvernement impérial de forteresse à Lille :

I. Véhicules, automobiles, détachements de troupes et cavaliers devront toujours tenir le côté droit des routes.

Tenir la droite et éviter sur la droite.

Toujours prendre la route de droite en passant les portes ou à la Mairie.

Pour s'arrêter, toujours se garer absolument à droite.

II. Toujours dépasser sur la gauche.

Les véhicules qui se voient dépassés, doivent appuyer sur leur droite.

III. Si un conducteur doit changer de direction, il doit au préalable étendre le bras dans la nouvelle direction qu'il va prendre.

Pour ce qui concerne la population civile française, en plus des mesures déjà édictées par les règlements de la police municipale, les ordres suivants sont mis en vigueur :

I. A l'approche des détachements de troupes, d'automobiles, voitures, cavaliers, transports militaires allemands de toute nature, au passage des portes, ponts, passerelles et, en général, de tous passages étroits ou difficiles, les véhicules civils devront laisser la route libre et s'arrêter jusqu'à ce que les troupes, etc. soient passées.

II. Les ruelles, impasses, ne peuvent être obstruées par le stationnement de véhicules.

III. Chaque contravention aux prescriptions édictées au sujet de la circulation de véhicules, sera punie d'amende ou d'emprisonnement.

IV. Tout officier, sous-officier ou conducteur d'automobile a le droit de relever le nom et l'adresse du contrevenant et de le signaler pour poursuites à la police militaire, la gendarmerie, le Gouvernement de Lille ou la Kommandantur dont dépend l'endroit du délit.

Lille, le 3 Juin 1915.

LE GOUVERNEUR.

Justice militaire Allemande

La Kommandantur a infligé les condamnations suivantes : 1° pour entretien de correspondances illicites : **75 fr. d'amende ou 15 j. de prison** : à M^{me} Hélène Verscheeris, à Lille, rue du Faubourg-des-Postes, 69 ter ; M^{me} Maximilienne Rienne, de Paris, à Fives-Lille, boulevard de l'Usine, 30 ; M^{me} Mathilde Longueval, Fives-Lille, rue du Long-Pot, 225 ter ; M^{lle} Jeanne Batens, Lille, rue de Marquillies, 138 ; M^{me} Clémence Verriest, Lille, rue de la Prévoyance, 46 ; M^{me} Hortense Renard, Lille, rue de Marquillies, 78 ; M^{me} Julienne Cardon, La Madeleine, rue St-Victor, 54 ; M^{me} Clémence Marga, Lille, rue d'Arcole, 59 ; M^{lle} Augustine Dancoisne, Lille, rue de Fives, 60 ; M^{me} Marie Verheylewegen, Lille, rue d'Antin, 40 ; M^{me} Angèle Mahieu, La Madeleine, rue de Marquette, 45 ; M^{me} Elise Facqueur, La Madeleine, rue de Turenne, 82 ; M^{me} Claire Lessart, La Madeleine, rue de Turenne, 115 ; M^{lle} Anna Nicolas, Lille, 95, rue Sainte-Catherine ; l'hôtelier Armand Gambiez, Fives-Lille, boulevard de l'Usine 30 ; à **40 fr. d'amende ou 8 j. de prison** : les époux Pierre et Adolphe Jouglu, rue Sainte-Catherine, 95 ; M^{me} Marie Chevalier, La Madeleine, rue de la Chapelle, cour Bomart, 5.

2° Pour ne s'être pas fait inscrire sur les listes de mobilisables : à **40 fr. d'amende ou 8 j. de prison**, les employés des postes Edmond Jourdain, Lille, 49, rue de Marquillies et Alfred Blas, Lille, 57, rue de Marquillies.

Par décision en date du 8 Juin de la Kommandantur, l'estaminet sis 52, rue des Tanneurs, tenu par M^{me} Marie Wibaut, est fermé jusqu'à nouvel ordre, parce que la tenancière se livrait à la prostitution et a dû être conduite au dispensaire spécial comme malade, et tolérât, dans son établissement, la présence de deux prostituées malades.

locaux de distribution du pain :

4° La distribution de ces denrées se fera sur présentation de la carte de pain ;

5° En raison du manque d'emballage, le public est invité à se munir de sacs en toile ou papier, les rations étant prélevées directement de leur emballage d'origine.

Il est bien entendu qu'on ne doit pas conclure de ce qui précède à la continuation de ces distributions de denrées diverses, rien n'est moins certain ; le Comité s'empresse de répartir tout ce qu'il recevra, mais il met en garde la population contre toute espérance exagérée.

NOTA. — Une distribution se fera à la Justice de paix (à la Mairie), et à l'ancienne bourse (Grande-Place), lundi 14 juin, de 9 à 11 h. et de 2 à 4 h.

AVIS DE LA MAIRIE

Nettoyage et arrosage de la voie publique

Par suite des chaleurs exceptionnelles que nous subissons en ce moment, il est rappelé aux habitants de la Ville, les articles du Code municipal, relatifs au nettoyage et à l'arrosage des voies publiques, articles qui devront être observés sous peine d'amendes.

Extrait du Code des arrêtés municipaux

N° 614. — Les trottoirs, gargouilles et fils d'eau doivent être nettoyés chaque jour, avant l'arrivée des véhicules du service de l'enlèvement des immondices.

615. — Les trottoirs doivent être lavés, au moins une fois par semaine. L'eau employée à cet effet doit être balayée et poussée dans le fil d'eau jusqu'à la limite de la propriété contigüe en aval. Il en est de même des eaux provenant du lavage des façades des maisons.

Le cours du fil d'eau doit toujours être tenu libre.

621. — Durant la saison des chaleurs, les habitants sont tenus d'arroser la voie publique, devant les façades de leurs maisons, jusqu'au milieu de la chaussée. Cet arrosage doit avoir lieu deux fois par jour, la première à neuf heures du matin, la seconde à cinq heures du soir.

Un avis de la Mairie fait connaître, chaque année, l'époque à laquelle cette opération doit commencer. Il est défendu d'y employer l'eau des ruisseaux, d'arroser et d'éclabousser les passants ou de gêner la circulation.

Le chauffoir de la rue Lottin sera fermé au public à la date du 14 Juin 1915.

On rappelle au public qu'il est mis en vente, chaque jour, à l'Ecole Diderot, rue Princesse, de 7 h. du matin à 6 h. du soir, du lard fumé, aux conditions suivantes :

Par demi-porc d'environ 25 kilos : 3 fr. le kilo.
Par quart de porc, partie de derr. : 3 fr. 20 id.
Par quart de porc, partie de devant : 3 fr. id.
Le lard fumé est aussi livré par 2 et 3 kilos.

COUPONS

Le Crédit du Nord paie tous les coupons échus des titres au porteur de : Rente française, obligations communales, Crédit foncier de France, ville de Paris, Ouest-Etat.

Les coupons des certificats nominatifs ne peuvent être payés, car il est impossible de les faire estampiller.

Le Crédit du Nord paie également les coupons échus des obligations **Crédit Foncier du Nord en Argentine** et ville de Tourcoing 3.30 %, 1903, y compris ceux des certificats d'obligations nominatives qui seront estampillés à présentation.

Négociations de Titres — Coupons La Banque du Nord et des Flandres

108, rue Nationale à Lille, informe les porteurs de valeurs qu'elle a crée pour les Négociations de gré à gré, de toutes valeurs, un Service spécial auquel ils ont le plus grand intérêt à s'adresser. Ils y trouveront, avec de nombreuses facilités, les **Meilleures conditions**.

La banque paye également à vue les coupons échus d'un grand nombre de titres français et étrangers, toutes indications à ce sujet sont données à ses guichets.

Achat et Vente de Titres, Coupons français et étrangers

Les personnes désirant négocier des titres à forfait, sont priées d'adresser leurs ordres d'achat et de vente au **Comptoir général de Bourse**, 40, boulevard de la Liberté qui centralise le tout. Prière de se munir de ses bordereaux et de toutes autres pièces justifiant que l'on est réellement propriétaire des titres que l'on désire négocier. Le **Comptoir général de Bourse** paie aussi à vue et dans de bonnes conditions, un grand nombre de coupons français, belges, espagnols.

Comité d'Alimentation du Nord de la France

VENTE DE DENRÉES ALIMENTAIRES AUTRES QUE LE PAIN

Un arrivage de légumes secs : haricots, pois et riz vient de parvenir au Comité. Il sera distribué aux habitants de la Ville, suivant les indications contenues dans une affiche apposée dans les locaux de distribution, et de laquelle nous extrayons les principales dispositions suivantes :

1. La vente est subordonnée à l'existence de la marchandise en magasin.

2. En cas d'insuffisance du disponible, la part à attribuer à chaque ménage sera réduite proportionnellement par le Comité régional.

3. Avant toute livraison aux particuliers, le Maire facilitera d'abord la fourniture : 1° aux hôpitaux ; 2° aux soupes populaires ; 3° aux œuvres d'alimentation à prix réduits. Les établissements et institutions ainsi privilégiés ne doivent pas demander de denrées, s'ils possèdent un stock suffisant pour une durée d'un mois, et il est bien entendu qu'ils ne peuvent obtenir aucune réduction du prix d'achat. La classe ouvrière aura tout privilège pour se munir de ces denrées avant la classe aisée.

4. Toutes les marchandises importées ou vendues par le C.E. sont exclusivement réservées à la population civile ; elles ne peuvent arriver en possession de militaires étrangers, ni par l'intermédiaire des hôtels ou restaurants, ni d'aucune autre manière.

5. Les marchandises sont livrées aux particuliers sur présentation de leur carte de pain.

6. Chaque ménage ne peut faire d'achat qu'une fois au cours d'une même semaine ou d'une même quinzaine ; quand la carte de pain est utilisée pour les autres denrées alimentaires, le jour de distribution de celles-ci doit être biffé à l'encre rouge.

7. Il est interdit de reporter sur la semaine ou la quinzaine suivante, la fourniture dont il n'aurait pas été pris livraison pendant la semaine ou la quinzaine précédente.

8. Toutes les fournitures sont payables strictement au comptant.

12. En vue d'accélérer les opérations et de faciliter le contrôle, il est recommandé de vendre à la mesure correspondant à la ration d'une personne pour une ou

deux semaines, en invitant les ménagères à se pourvoir de sacs en étoffe pour recevoir la ration du ménage.

14. Les profits éventuellement faits par les communes seront appliqués par elle au service d'alimentation. En conséquence, aucun bénéfice fait sur la vente des marchandises américaines ne peut profiter à des particuliers, en quelque circonstance que ce soit.

16. Le magasin communal doit être établi dans un local indépendant de toute maison de commerce, société coopérative, boutique ou magasin privé qu'il soit.

18. Toute vente ou toute cession de denrées à des commerçants est rigoureusement interdite.

De ces instructions, il résulte qu'il peut exister dans chaque localité, un magasin communal, pour la vente de denrées alimentaires, autres que le froment et la farine. Le magasin sera établi à l'Hôtel de Ville, ou dans un ou plusieurs locaux spéciaux, qui seront ouverts aux jours et heures fixés par le Maire. Chaque commune peut se procurer au Magasin régional une quantité de denrées proportionnelle au nombre de ses habitants et chaque ménage a le droit d'acheter, chaque semaine ou chaque quinzaine, la part qui lui revient, sans que jamais cette quantité puisse excéder le maximum déterminé ci-dessous :

Désignation des denrées	Ration maximum en grammes par personne pour 2 semaines	Prix maximum par kilo
Haricots.	ration de 0 fr. 25 soit 312 gr. 5	0.80
Pois . . .	ration de 0 fr. 25 soit 312 gr. 5	0.80
Riz . . .	ration de 0 fr. 25 soit 455 gr.	0.55

Ne disposant actuellement que du contenu de deux bateaux pour l'arrondissement de Lille, en attendant les nouveaux arrivages qui ne tarderont pas à nous parvenir, conformément à l'article 1 des dispositions générales, le Comité lillois a décidé qu'il ne serait pas délivré plus de 4 rations à chaque famille comprenant plus de 4 personnes.

En résumé :

1° Les rations seront du prix uniforme de 0 fr. 25 et payées en espèces ou contre remise de tickets de pain de valeur correspondante ;

2° Il ne sera pas délivré de demi-ration ;

3° Les jours et lieux de distribution seront portés à la connaissance du public par des affiches apposées dans les

BULLETIN DE LILLE

ORGANE BI-HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE & LE JEUDI

publié sous le contrôle de l'autorité allemande

En vente chez Madame TERSAUD, 14, rue du Sec-Arenbault

ACTES DE L'AUTORITÉ ALLEMANDE

Arrêté

§ 1. — Sur le territoire de la place forte de Lille, on a fixé les prix extrêmes suivants pour les denrées ci-dessous désignées :

Viande. — a) *Bœuf* : Beefsteak ou Filet, 3 fr. Rôti, 2 fr. 25. Pot au feu, 1 fr. 40 la livre. — b) *Veau* : Filet, 3 fr. Rôti, 2 fr. 25 la livre. — c) *Porc* : Rôti ou Côtelette, 2 fr. la livre.

Gibier de plume. — a) Coq faisane, 6 frs la pièce. — b) Poule faisane, 5 frs la pièce.

Volaille (tuée). — Canard, 2 fr. Oie, 2 fr. 50. Poule, 1 fr. 40. Poulet, 1 fr. 60 la livre. Pigeon, 1 fr. 25 la pièce.

Beurre. — Beurre de table, 2 fr. 50. Beurre de cuisine, 2 fr. la livre.

Œufs frais, 0 fr. 20. Conservés, 0 fr. 15 pièce.

Légumes. — Riz, 0 fr. 60. Pois, 0 fr. 55. Haricots, 0 fr. 60. Orge, 0 fr. 50 la livre. Pommes de terre, 0 fr. 15. Carottes, 0 fr. 50. Oignons, 0 fr. 40 le kilo.

§ 2. — L'autorité se réserve la fixation des prix extrêmes pour d'autres denrées alimentaires.

§ 3. — Tous les frais de chargement, de transport, tous autres frais et droits, ainsi que toutes dépenses et bénéfices, sont compris dans les prix fixés.

§ 4. — Celui qui vendra des marchandises à des prix supérieurs aux prix fixés plus haut, sera puni d'une amende pouvant s'élever à 4000 frs ou, en cas d'insolvabilité, d'un emprisonnement dont la durée peut être de 6 mois.

§ 5. — Cet arrêté sera mis en vigueur le 20 juin 1915.

Le Gouverneur.

NOTA. — Les marchands doivent noter que les prix indiqués au tarif ci-dessus sont des maxima et que, par suite, ils peuvent et doivent même, si cela leur est possible, vendre à des prix inférieurs.

Note du Journal.

Fermeture d'estaminets

Par décision de la Commandantur sont fermés jusqu'à nouvel ordre : 1° l'estaminet tenu par Louis Robert, boulevard du Maréchal-Vaillant, 21 ; 2° l'estaminet tenu par Stéfanie Hogemont, rue St-Hubert, 9, parce qu'on y a toléré la présence de femmes de mauvaises mœurs, malades ; 3° l'estaminet tenu par Madeleine Fossaert, rue de la Monnaie, 81, la propriétaire ayant chanté une chanson injurieuse à l'égard de l'impératrice d'Allemagne, en présence de nombreux soldats allemands.

amusé, le tir de l'artillerie allemande sur les avions.

Nous rappelons au public que cette curiosité peut avoir les conséquences les plus graves.

Une bombe ou un obus, tombant au milieu de personnes amassées, cause les plus sérieux accidents. Le public aurait-il déjà oublié la cruelle leçon des accidents récents ? Rappelons-lui donc que, pendant les tirs sur avions, il doit se disperser et s'abriter.

La Guerre aux Fraudeurs

A l'audience du 21 mai 1915, le tribunal correctionnel de Lille a eu à juger le cas d'une dame Devos, née Corweleyn et de sa fille Marcelle Devos mineure, demeurant rue de Juliers, 126, poursuivies pour escroquerie et complicité vis-à-vis de l'Etat français. La femme vivait en concubinage avec un sieur Lucas, qui avait pour épouse une dame Alice De Bussche et avait de son mariage quatre enfants mineurs de moins de 16 ans. Malgré cette situation, elle avait obtenu une allocation journalière avec deux majorations, par suite du départ à la guerre de Benoit Devos, soldat de la classe 1911. Lors de l'évacuation de son amant, Lucas, le 9 octobre, la veuve Devos a formé une nouvelle demande d'allocation en se présentant comme la femme légitime de Lucas et comme ayant à sa charge les quatre enfants mineurs de celui-ci et elle l'obtint, en faisant présenter à l'enquêteur, par sa fille Marcelle, le livret de famille des époux Lucas De Bussche.

Elle toucha ensuite l'allocation obtenue et signa du nom de femme Lucas les quittances qu'elle dut donner et fit signer de ce nom par sa fille Marcelle. Une enquête de contrôle a démontré non seulement que la veuve Devos avait usurpé le nom de femme Lucas, mais que, même elle n'avait à sa charge aucun des enfants Lucas. Deux de ces enfants se trouvaient avec leur mère, et les deux autres avaient été placés par leur père à Bruges.

Le tribunal a déclaré que ces faits constituaient l'escroquerie, la veuve Devos ayant fait usage d'un faux nom et ayant employé des manœuvres frauduleuses en faisant présenter à l'enquêteur le livret de famille Lucas-De Bussche par sa fille qui, en raison de son âge, pouvait passer pour une fille de Lucas.

Le tribunal a ajouté :

« Attendu, en ce qui concerne la veuve Devos, que le délit par elle commis appelle une répression rigoureuse, car, en abusant frauduleuse-

ment d'une législation généreuse, elle a détourné de leur destination légitime une partie des ressources financières de la République qui constituent un des éléments essentiels de la défense nationale. »

Le tribunal a condamné la veuve Devos à un an d'emprisonnement pour escroquerie et a renvoyé la jeune Marcelle Devos, qu'il a retenue comme complice, dans une colonie pénitentiaire jusqu'à 18 ans 1/2.

Après l'article que nous avons publié dans le n° du 1^{er} avril 1915, le jugement ci-dessus se passe de tout autre commentaire.

Mouches et Moustiques (Fin)

Les fumiers, ordures et matières en décomposition devraient être arrosés de chlorure de chaux ; de lait de chaux fraîchement préparé ; d'huile de schiste mélangée, en parties égales, avec de l'eau ; du sulfate de fer, désinfectant et antiseptique énergique, en poudre ou en solution à 20 %. La poudre de sulfate de fer s'emploie à raison de 100 à 200 gr. par mètre carré, pour fumiers, ordures, déjections et, à raison de 3 kgs par mètre cube, pour fosses d'aisances et à purin. En dissolution, il s'emploie à raison de 1 kg. par seau (en bois) pour arrosage d'amas de produits putréfiés, lavage d'urinoirs et fils d'eau.

Le chlore en poudre est aussi très employé pour les locaux tels que w.-c., écuries, etc., et c'est un antiseptique très puissant.

Le moustique est, lui aussi, plus qu'une incommodité, il constitue un danger réel. On l'appelle communément *Cousin* et il pullule tellement dans ces régions, autrefois marécageuses, que son nom patois « Mouscron » a été donné à une ville. Cet insecte (*Culex pipiens*) dépose ses œufs à la surface des eaux stagnantes : chaque femelle pond de 150 à 300 œufs de forme allongée. Des œufs sortent des larves, à la vie aquatique, qui se transforment en nymphes vivant à la surface de l'eau : en 3 ou 4 jours, la nymphe devient un insecte parfait.

Le moustique, comme la mouche, est un propagateur des pires maladies, il faut donc surtout détruire les œufs, les larves, les nymphes, qui se développent dans les eaux stagnantes, telles que pièces d'eau, bassins, vasques de fontaines, baquets ou tonneaux servant à l'arrosage, puits abandonnés, réservoirs non couverts, citernes non fermées, fosses d'aisance, petites flaques d'eau formées dans les débris d'ustensiles et de vaisselle.

Il est nécessaire de vider le plus souvent possible les récipients, d'empêcher la stagnation des eaux et de répandre du pétrole (15 centimètres cubes par mètre carré) à la surface des eaux stagnantes. Ce pétrolage doit être renouvelé tous les 15 jours. Les fosses d'aisance devront être pétrolées tous les mois.

Mais il n'est pas toujours possible de trouver les gîtes des moustiques et de détruire les larves ; on devra alors se défendre contre les insectes ailés. La plupart des moustiques ne piquent que le soir ou pendant la nuit ; il importe donc de fermer les fenêtres dès la chute du jour et avant d'allumer les lumières qui attirent l'insecte. Pour détruire les moustiques, on emploie souvent des cônes à base de poudre de pyréthre appelés *fidibus*. On brûle un de ces cônes sur une plaque métallique, et il se dégage une fumée irritante qui engourdit le moustique qu'il faut ensuite balayer et brûler. Dans les locaux inhabités, on peut employer l'acide sulfureux. L'emploi de chassiss grillagés est recommandé pour empêcher le moustique de pénétrer dans les chambres, qui, par ce procédé, sont quand même aérées.

Mais, peut-on se demander : avec tout cela, les mouches vont-elles disparaître ? Espérons le, bien que, depuis longtemps, on les pourchasse. Ne disait-on pas déjà au temps des Romains : « *Puer, abige muscas* ». Et il y a toujours des mouches ! Comp-

AVIS DE LA MAIRIE

Votre monnaie d'Etat, s. v. p. — La Mairie a de plus en plus besoin d'espèces pour faire face aux contributions exigées par l'Autorité allemande, et pour les achats de denrées nécessaires à la population. Les échanges faits à la Caisse municipale sont de plus en plus réduits.

Le Maire supplie à nouveau ses concitoyens de lui réserver tout ce qu'ils ont de monnaies françaises et allemandes et de venir les échanger contre des bons communaux.

Vente de biscuit. — La Commission municipale de ravitaillement offre au public du biscuit de bonne qualité, légèrement sucré. Ces biscuits, logés en cubes de fer blanc, sont vendus aux prix suivants : 3 k. 700, 10 fr. ; 3 k. 500, 9 fr. 50 ; 3 k. 300, 9 fr. ; 3 k. 100, 8 fr. 50.

La vente a lieu au Patronage de la rue de la Vignette, le matin, de 8 à 12 h. et, l'après-midi, de 2 à 5 heures.

On rappelle au public qu'il est mis en vente, chaque jour, à l'Ecole Diderot, rue Princesse, de 7 h. du matin à 6 h. du soir, du lard fumé, aux conditions suivantes :

Par demi-porc d'environ 25 kilos : 3 fr. le kilo.

Par quart de porc, partie de derrière : 3 fr. 20 id.

Par quart de porc, partie de devant : 3 fr. id.

Le lard fumé est aussi livré par 2 et 3 kilos.

CHRONIQUE LOCALE

Après avoir découvert chez certains marchands du quartier de Wazemmes, qui sont actuellement prévenus de complicité de vol, des fils et toiles provenant des caves incendiées de M. Delos, industriel rue de Douai, et des courroies provenant de l'usine Loyer, le service de la sûreté a recueilli des indices suffisants, pour lui permettre d'arrêter les auteurs de ces soustractions. Les sieurs Meijor, rue Mexico, 10 et Labiau, rue d'Eylau, 30, auteurs du vol de courroies, et les sieurs Pierre Van Isterdael, rue de Juliers, 147, Georges Vigreux, 31, rue des Rogations, et Henri Deschryver, auteurs des vols de fils et toiles, ont été arrêtés et sont, avec leurs complices, l'objet d'une instruction confiée à M. Gobert. Nous sommes heureux de constater que les efforts intelligents du service de la sûreté ont été, en cette circonstance, couronnés de succès.

Danger des avions

Dimanche dernier, dans l'après-midi, le public se groupait pour suivre, d'un air curieux et

BULLETIN DE LILLE

ORGANE BI-HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE & LE JEUDI

publié sous le contrôle de l'autorité allemande

En vente chez Madame TERSAUD, 14, rue du Sec-Arembault.

ACTES DE L'AUTORITÉ ALLEMANDE

Justice militaire Allemande

Le Conseil de guerre près le Gouvernement de Lille a prononcé le 13 avril 1915 les condamnations suivantes : 1° à deux ans de prison, pour recel, le boucher de cheval, Jules Spingard, demeurant à Lille, 50, rue de Juliers. 2° à cinq ans et un jour de prison, l'aubergiste Guillaume Demol, rue de Juliers, 141, pour recel et pour avoir prêté assistance à la désertion.

La Kommandantur a infligé les condamnations suivantes :

I. Pour trafic illicite de correspondance avec les parties occupées du territoire français : 1° à 40 fr. d'amende ou 8 jours de prison, M^{me} Lydie Baboris, place Simon-Vollant, 13, Lille ; M^{me} Flore Monge, rue Berthelot, 23, La Madeleine ; M^{me} Maria Durou, rue Pierre-LeGrand, 142, Lille ; M^{me} Eugénie Labille, boulevard Carnot, 19, Lille ; 2° à 75 fr. d'amende ou 15 jours de prison, M^{lle} Jeanne Gondry, 96, rue Léon-Gambetta, Lille.

II. Pour trafic de correspondance avec la partie de la France non occupée par les troupes allemandes : à 300 fr. ou 20 jours de prison,

M^{me} Marie Debouvry, boulevard de la Liberté, 106, Lille ; M. Emile Crepel, rue de Ban de Wedde, 11 bis, Lille.

III. 100 fr. d'amende ou 20 j. de prison, M^{lle} Gabrielle Spinneweyn, square Jussieu 8, Lille. — D'autre part, la peine de 5 jours de prison a été infligée au nommé Albert Steenput, rue du Sapin-Vert, cour Watteau, 3, à Wattrelos, pour vente illicite de journaux.

Fermeture d'estaminets

Par décision de la Kommandantur sont fermés jusqu'à nouvel ordre : 1° l'estaminet rue du Buisson, 60, à St-Maurice-lez-Lille, tenu par Madame Selma Caronelle, parce que la tenancière tolérât la présence dans son établissement de femmes en état d'ébriété, qui excitaient, en relevant leurs jupes, les soldats allemands à la débauche ; 2° l'estaminet, rue Léonard-Danel, 80, tenu par Jeanne Vrihem, parce que la tenancière, qui se livre elle-même à la débauche, et a dû être emmenée au dispensaire spécial comme malade, tolérât dans son établissement, la présence de prostituées malades.

AVIS DE LA MAIRIE

Bons de réquisitions. — On rappelle aux porteurs de réquisitions de l'armée allemande qu'ils doivent les déposer à la direction des finances, appuyées de factures détaillées.

Vente de biscuit. — La Commission municipale de ravitaillement offre au public du biscuit de bonne qualité, légèrement sucré. Ces biscuits, logés en cubes de fer blanc, sont vendus comme suit : 3 k. 700, 10 fr. ; 3 k. 500, 9 fr. 50 ; 3 k. 300, 9 fr.

La vente a lieu au Patronage de la rue de la Vignette, le matin, de 8 à 12 h. et, l'après-midi, de 2 à 5 heures.

Charbon. — La Ville reçoit actuellement de grandes quantités de charbon. Il est, par suite, de l'intérêt de tous les consommateurs de se préoccuper de leur approvisionnement pour l'hiver prochain. Rappelons, à cet effet, les dispositions d'un arrêté pris par le Maire le 28 Décembre 1914, pour fixer le prix de vente des charbons, dispositions qui sont toujours en vigueur :

Vu la loi du 5 Avril 1884, Art. 97 ;

Vu notre arrêté du 24 Novembre 1914 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour éviter la hausse de combustible.

ARRÊTÉS :

Art. 1. — Les charbons et boulets qui sont cédés par la Ville aux négociants en gros, ne peuvent être vendus par ceux-ci aux petits marchands de détail, qu'avec une majoration maximum et exceptionnelle de 1.50 par tonne, sur les prix consentis par la Ville.

Les négociants en gros doivent indiquer sur les reçus qu'ils remettent aux petits marchands l'origine et la composition des charbons et boulets ainsi que les dates des fournitures. Les petits marchands présenteront ces mêmes reçus aux agents de ville, toutes les fois que la demande leur en sera faite.

Art. 2. — Les prix fixés pour la vente au détail aux consommateurs sont les suivants, pour le combustible mis en sac et rendu en cave : Tout-venant, 4 frs. Grains lavés, 4 fr. 25. Boulets et briquettes, 4 fr. 25. Forte composition, 4 fr. 50. Gros criblés, 4 fr. 75. Anthracite, 5 frs.

Ces prix sont des maxima et l'Administration Municipale se réserve de les modifier selon les circonstances.

Art. 3. — M. le Directeur des Finances et M. le Commissaire central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 28 Décembre 1914.

Le Maire : Ch. DELESALLE.

Vente de pois et de riz. — Les quantités du premier arrivage n'ont permis qu'une distribution

réduite à une portion de la population, mais un approvisionnement de pois et de riz est attendu et permettra, aussitôt arrivé, de compléter les distributions à la population.

COMITE D'ALIMENTATION

Allocations militaires. — Les personnes habitant la banlieue Sud de Lille pourront recevoir le 24 courant leur allocation rue du Faubourg de Béthune, 40.

Conseils d'hygiène à la population

L'administration municipale, à la demande d'ailleurs des hygiénistes les plus compétents, croit devoir rappeler à la population les conseils et prescriptions relatifs à l'hygiène, en publiant la notice ci-dessous, qui lui a été communiquée.

La privation de bière et la consommation d'eau non bouillie pouvant être, dans les circonstances actuelles, une source de graves dangers pour la santé publique, l'administration municipale croit devoir prier la population de se conformer strictement aux recommandations ci-après :

I. — Ne jamais boire d'eau (de robinet ou de puits) qui n'ait été préalablement soumise à une courte ébullition. L'eau est le véhicule naturel d'un grand nombre de microbes dangereux, en particulier de ceux de la fièvre typhoïde et de beaucoup d'affections intestinales.

II. — Ne jamais alimenter les enfants avec du lait cru, non bouilli. Les laits secs ou concentrés doivent toujours être délayés avec de l'eau bouillie et seulement quelques instants avant l'usage, afin d'éviter l'altération qui est très rapide.

III. — Ne jamais consommer à l'état cru des salades, des fraises, ni aucun autre légume ou fruit susceptible d'avoir été souillé par la terre ou par les fumiers, sans les avoir lavés et fait tremper pendant une demi-heure dans de l'eau additionnée d'une grande cuillère à soupe de vinaigre par litre.

IV. — A défaut de bière, chacun peut préparer très facilement pour la consommation familiale, une boisson saine dont le prix de revient atteint à peine 5 centimes par litre et qui présente à très peu près, la même teneur en sucre et en alcool, sinon la même valeur nutritive que la vraie bière. Elle se compose, comme la bière, de houblon, de sucre et d'alcool. En voici la formule :

Dans une marmite à couvercle de 10 litres de capacité, on fait bouillir 10 litres d'eau. Lorsque celle-ci est en pleine ébullition, on retire la marmite du feu. On y jette aussitôt 100 grammes de sucre brut, cristallisé ou en pain et 30 à 40 grammes de cônes de houblon. On agite un instant. Le couvercle est maintenu fermé. Après 10 minutes,

on filtre sur un tamis recouvert d'une serviette de coton ou toile fine. Le liquide est recueilli dans un vase quelconque. On le laisse refroidir. Lorsqu'il est froid, on y verse, — toujours pour 10 litres, — 300 ou 350 cent. cubes (soit 1/3 de litre) d'alcool à 95°. On peut aussi y ajouter 100 cc. de bon vinaigre. Il ne reste plus qu'à mettre en bouteilles.

Cette boisson peut se conserver plusieurs jours. Elle ne s'altère pas et, consommée froide, elle est agréable et rafraîchissante. On peut la rendre plus agréable encore et plus semblable à la bière en la mélangeant avec un peu d'eau de Seltz.

V. — Enfin, dernier conseil : *Détruire les mouches* qui naissent dans les ordures, altèrent et souillent nos aliments. Véhiculent et propagent une foule de germes de maladies contagieuses.

Pour éviter l'introduction des mouches dans les appartements, la seule mesure efficace consiste à disposer, à l'intérieur de chaque fenêtre, un rideau de tulle à mailles de 2 millimètres environ de diamètre. Ce rideau doit tomber jusqu'au niveau du sol.

On prévient l'éclosion des larves de mouches dans les appartements, dans les cuisines, les cours et les jardins, en n'y conservant jamais, exposées à l'air libre, ni ordures ménagères, ni aucune matière animale ou végétale en décomposition, et en prenant soin de tenir bien propres les cabinets d'aisance. Dans ces derniers, on doit verser de temps en temps, un peu de chlorure de chaux en poudre, ou mieux un grand verre d'huile de schiste.

Pour détruire les mouches, le procédé le plus simple consiste à disposer dans les assiettes des carrés de papier buvard qu'on maintient imprégnés du liquide suivant (qui n'est pas toxique pour l'homme ni pour les animaux domestiques) :

Faire bouillir dans 500 grammes d'eau, 10 grammes de copeaux de bois de quassia amara. Passer sur un linge et ajouter : 10 grammes d'émétique (tartrate de potasse et d'antimoine), 125 grammes de mélasse ou de miel.

COUPONS

Le Crédit du Nord paie tous les coupons échus des titres au porteur de : Rente française, obligations communales, Crédit foncier de France, ville de Paris, Ouest-Etat.

Les coupons, des certificats nominatifs ne peuvent être payés, car il est impossible de les faire estamiller.

Le Crédit du Nord paie également les coupons échus des obligations **Crédit Foncier du Nord en Argentine** et ville de Tourcoing 3.30 % 1903, y compris ceux des certificats d'obligations nominatives qui seront estampillés à présentation.

Etablissements L. Leflon, 15-19, rue du Sec-Arembault, Lille.

Pharmacie — Dépôt des spécialités de la pharmacie Delacre, à Bruxelles, fournisseur du Roi et de la Cour, ordonnances toujours préparées par le pharmacien lui-même, acide tartrique, feuilles de frêne, etc.

Parfumerie — Eau de Cologne pour frictions, le litre 4 francs, qualités supérieures pour la toilette et le mouchoir. Lotions quinine, violette, muguet, fougère Portugal, à 4 fr. 50 le litre, élixir dentifrice, qualité extra à 6 fr. le litre, poudre de riz, savons de toilette, extraits, etc.

Photographie — Réouverture du rayon de photographie et création d'un atelier de pose, travail très soigné. Au rayon de photographie, on trouvera plaques pellicules, papiers, bromure et citrate, révélateurs, virages, produits chimiques, accessoires, etc., travaux pour amateurs, développement des plaques, tirage des épreuves, agrandissement, etc., prix réduit pour la guerre. Chambre noire aménagée avec les derniers perfectionnements à la disposition des amateurs.

COUPONS JUILLET

La Banque du Nord et des Flandres, dont le siège social, est 108, rue Nationale, à Lille, paie **dès maintenant, à vue, aux meilleures conditions, un grand nombre de coupons français et étrangers, à l'échéance de Juillet 1915.**

Elle rappelle au public qu'elle a créé, depuis plusieurs

mois, un **Service spécial** pour la **Négociation de gré à gré de tous titres** Rentes, Actions et Obligations, mettant ainsi à l'abri d'exigences excessives les porteurs obligés de réaliser.

Achat et Vente de Titres, Coupons français et étrangers
Les personnes désirant négocier des titres à forfait, sont priées d'adresser leurs ordres d'achat et de vente au **Comptoir général de Bourse**, 40, boulevard de la Liberté qui centralise le tout. Prière de se munir de ses bordereaux et de toutes autres pièces justifiant que l'on est réellement propriétaire des titres que l'on désire négocier. Le **Comptoir général de Bourse** paie aussi à vue et dans de bonnes conditions, un grand nombre de coupons français, belges, espagnols, américains et autres. Prière de consulter les listes au bureau du Comptoir.

Le public de **Roubaix, Tourcoing** et les environs est prié de s'adresser au bureau auxiliaire installé, rue d'Alsace, 21, à Roubaix, pour les mêmes opérations.

Annonces diverses
Pour tout ce qui concerne la publicité dans le Bulletin, demandes d'annonces et réponses aux annonces, s'adresser à la Mairie, au bureau du contentieux (Salon blanc, 1^{er} étage)

Faites votre bière (véritable) Méthode et produits naturels, 18, rue de Valenciennes, en semaine, de 10 h. à midi et de 2 à 5 h.
Les fours et réchauds Helmen au gaz, entièrement fabriqués à Lille, reviennent trois fois moins cher que le charbon pour cuire pains, viandes, etc. Démonstration, grat. 21, r. Masséna. En vente ch. les quincailliers.
Déjeunons sans pain avec la bouillie fortifiante Optima, 250 gr. 0.60, le kilo 2 fr. Grande Pharmacie Delanghe frères, 14, rue des Chats-Bossus.

Photographie, cartes postales et plaques toutes marques, papier bromure, citrate et produits en tous genres, prix très réduits, 3, rue d'Arras

Au Roi des Belges, vêtements tout faits p. hommes dames et enfants, s'adresser 172, rue Gambetta, fournisseur de l'œuvre du trousseau (sinistrés)

Compagnie anglaise, — Vêtements sur mesure pour hommes et jeunes gens, costumes tout faits pour dames, S'adr. 2, Grande-Place, coin de la rue Neuve. Fournisseur de l'œuvre du trousseau (sinistrés).

Les Sels de lithine Noël
permettent de préparer soi-même une eau minérale d'une pureté parfaite au point de vue bactériologique. Un paquet par litre d'eau bouillie. Guérison absolue des maladies d'estomac, foie, vessie, goutte rhumatisme. Boîte de 12 paquets un franc en toutes pharmacies.

Stoppeur diplômé B. Coulon (anc. Monnier) 178, r. Nationale, Lille, près l'église du Sacré-Cœur, exécute très rapidement travaux de stoppage, réparations et teintures toutes nuances.

Jamet, Buffereau et C^{ie}, 78 bis, boul. de la Liberté, comptabilité, steno-dactylographie, préparation pratique aux emplois. Facilités de paiement.

Teintures et nettoyages, Deuil en 24 h., arrang. transf. d'étoles, plumes et aigrettes, S'adr. 41, r. des Postes.

Houblons fins récolte 1914 pour biisson hygiénique 0 fr. 75 les 250 grammes, s'adresser 16, r. Molinel.

Houblons récolte 1914, vente en gros, balles de 150 kilos, s'adresser 16, rue du Molinel.

Ecole steno-dactylo, — En raison succès obtenu la directrice met ses cours à 20 fr. par mois (5 h. par jour) à Lille, 32, rue Grande-Chaussée, fait aussi cours 2 fois par semaine à Lomme.

Margarine hollandaise Axe, surfine, Merveille, dépositaires pour le gros, Delval, boulevard des Ecoles, Lille; Prévoist, 60, rue d'Oran, Roubaix.

Brillants. On achète comptant, très haut prix brillants et articles occasion. S'adresser rue des Tanneurs, 55.

Automobiles, — On demande acheter d'occasion automobiles et accessoires, fournitures. Pr. adr. bur. jal.

A louer, 38, rue des Jardins-Cauller, à Saint-Maurice-Lille, maison à 2 étages, véranda, loyer 650 fr., libre. S'adr. à M. L. Montaigne-Delos, 320, rue Solférino, Lille, de 2 à 5 h.

Tapioca pousse garanti, pur manioc, 100 fr. %, kil. en sacs, pris à Lille. Rép. DX bur. journ.

Spécialement pour le même produit en paquet de 250 gr. s'ad. chez M. Leloir, graines, 12, rue Esquermoise.

Voiturette, — On désire acheter d'occas. voiture d'enfant, bien suspendue en bon état, rép. aux init. IB, b. jal.

Emploi, — Chef de travaux de construction métallique, cherche emploi quelconque. Ecr. AD, bur. du journal.

J'achète comptant bijoux, or, argent, diamant, 129, r. de Paris, Comptoir d'échanges.

Chevaux, harnais, voitures, vente, achat, échange Equipages, poney, harnais, charrette anglaise à deux usages, à vendre, 6 bis, rue d'Antin, Lille.

Perdu billet cinq francs entre r. Esquermes et marché de Wazemmes par sinistrée habitant rue Boucher-de-Perthes, 49, l'y rapporter.

Extraits pour sirops et liqueurs, toutes essences, bouteilles, bouchons, Decarne 293, rue Solférino.

Boisson Marchier, hygiénique et agréable 1.25 la boîte, pour 100 litres, rue du Molinel, 69.

M^{re} Sergeant, prof. de coupe, anciennement 37, rue Hôpital-Militaire, prov. 66, r. Jean-Bart, continue cours de coupe, patrons sur mesure, prép. tailleur et robes à façon soignée, prix réduits pendant la guerre.

Papier plat à emballer pour tous commerces, 62, boulevard de la Liberté.

Crêpe anglais et grenadine vente en gros et demi gros, dépôt 32, r. Grande-Chaussée, t. les jours de 2 à 4 h.

Dentiste 41, r. d'Angleterre, dents 5 fr. réparations ressorts, nœuds, extractions sans douleur.

Emploi, — Femme sérieuse et de toute confiance désire soigner personne malade ou faire ménage, écrire IU b. j.

Occasion, — Belle salle à manger à vendre cause décès 64, rue de la Barre.

Bureau placement 26, r. d'Amiens, beaucoup de bonnes servantes tous genres.

Mariage, — Dame 35 ans désire mariage avec Monsieur aisé, écrire IO bureau journal.

Couturière, — Neuf et réparations dem. journées chez particulier, prix modéré. S'adr. 16 bis, rue Basse.

Gardes, — Jeune ménage sérieux désire occuper pour garde, maison ou appartement meublé, Lille ou banlieue avec ou sans jardin. Ecrire ACF, bureau journal.

Cercueils tous genres, zingués et plombés à l'avance, prix modérés, Maison Foubert et Fils, 37, r. de Roubaix. Grand choix couronnes à prix avantag.

Lallenne, 10, r. Ban-de-Wedde, un lot corsets, lingerie, chapeaux paille, hommes et enfants, œuvre du trousseau. Entrée libre.

Représentant commission demandé. Ecr. 441, bur. jal.

Machines à laver le linge neuves et d'occasion, payables par mois. S'adr. l'après-midi, 29, rue de Poids.

Sage-femme de 1^{re} classe, M^{re} Dancourt, 20, r. de la Digue, consultations de 10 à 6 h. Mais. de confiance

Sage-femme de 1^{re} classe 35, boulev. Bigo-Danel, maison sérieuse, consultations de 8 à 6 heures.

Sage-femme de 1^{re} classe Médaille Maternité de Paris, M^{re} François, 11, place Catinat, reçoit pensionn. Consultations gratuites de 1 à 5 heures.

La Lessive Américaine remplace avantageusement les cristaux de soude.

Vieux livres sont achetés par L. Sion, 39, r. Masséna

Teinture, nettoyages, deuil 24 heures, arrangement, transformation Plumes, s'adr. 186, r. Solférino entre place des Halles et la rue Léon-Gambetta.

Location, — A louer, maison au Petit-Ronchin, pour durée guerre. S'adr. 49, boul. Victor-Hugo, Lille.

Fourrures, — Avant de les mettre de côté, adressez-vous 136, r. Solférino, pour réparations et dégraissage.

Œuvre du trousseau, Flament-Dubus, 8 et 8 bis, place Philippe-le-Bon. La maison la mieux assortie en corsages, jupons, corsets, lingerie, parfumerie.

Photographies, — Reproductions, agrandissements prix modérés, Bulteau, 3, rue Saint-Genois.

Cabinet dentaire J. Beck, 21, boulev. Carnot, près nouveau théâtre. Consultations de 9 à 12 et de 2 à 4 h. Travaux tous genres et réparations.

A. Bottin, dentiste, pend. 21 ans, 2, r. Hôpital-Militaire (maison sinistrée), réinstallé définit. 15, r. St-Augustin, près Halles Cent. spécialiste p. extract. dents s. douleur.

Boisson Faites vous-même boisson de ménage hygiénique, économique, ayant le goût agréable du cidre, avec l'Extrait St-Martin. Prix: 2 fr. 50 le flacon pour 125 litres. En vente dans toutes pharmacies et bonnes épiceries.

Ménage, — Jeune femme sérieuse, active, sach. bien coudre, demande journées ou servir personne seule, prétentions modestes. Ecrire IE, bureau du journal.

Perdu broche or, au nom d'Yvette, la rapporter contre récompense, 2, rue des Sarrazins.

Cordonnier, — On demande un ouvrier très habile pour la réparation, cloué et cousu, travail à façon assuré toute l'année. Ecrire II, bureau du journal.

Mesdames, pour vos deuil, chapeaux, fournil, adressez-vous à la Religieuse, 15 bis, r. Gambetta. Choix immense, fournisseur de l'œuvre du trousseau.

Pipe l'hygiénique, perfectionnée, réparations d'articles pour fumeurs.

Bonne, — Petite bonne de 13 à 14 ans est demandée pour aider au ménage, pour nourriture et logement d'après guerre. Réponse au journal aux lettres FV.

Perdu souvenir famille 4 petites piécettes Tonkin montées en broche, de la r. de Roubaix à r. de Fives, la rapp. 9, rue de Roubaix, bonne récompense.

Service, — Personne confiance ayant déjà servi prêtre, désirerait place analogue ou chez dame seule, bonnes références. S'adresser 2 bis, rue Corbet.

Ménage, — Forte femme dem. ménage ou place serv. chez M^{re} seul ou dame âgée, garderait maison, 16, place du Lion d'Or.

Service, — Jeune fille ayant déjà servi 2 ans, dem. pl. bonn^{re} référ. 180, r. du Château, Berkem, La Madeleine.

Emploi, — Jeune dame, bonne instr. éduc., bonne commerçante, dés. trouver occup. qqe. S'adr. 71, r. Manuel.

Emploi, — Dame veuve, 38 ans, très commerçante, désire emploi, bonnes références. Prendre adr. bur. jal.

Sinistrés, conseils et défense, — Bureau technique 73, boulevard de la Liberté, de 2 à 5 heures.

Houblon fin au détail, prix spécial pour revendeurs, 28, rue du Ballon.

Bureau meublé, — Je désirerais en louer un dans le centre. Ecr. FX, bureau du journal.

Anglaise désire leçons Lille-Roubaix-Tourcoing, Prix modéré. Répond. en indiquant adr. aux init. DT, bur. jal.

Champagne Mercier monopole J. Wille-Hauwel, Mouscron.

Membré-Rembry, tailleurs dames et messieurs. Prix très avantageux pendant la guerre, provisoirement 29 bis, rue Nationale, au premier.

Perdu, Montre or, diamants, Grande-Place, au jardin Vauban, la rapp. c. récomp. 69, boul. Liberté, 2e étage.

Gérance, — Jeune dame honorable connaissant bien commerce, demande place gérante à Lille ou banlieue. Ecrire IA, bureau du journal.

A vendre, propriété à usage de ferme, bonne terre de culture, pâture, pommiers. S'adr. Deltour, 18, pl. Concert.

Appartement, — On recherche appart. de 3 pièces dans le quartier de r. Gambetta, pers. solvable. Ecr. FZ, bur. jal.

Appareils, essences, extraits, colorants pour sirops, liqueurs, spiritueux, cognac, eau de vie, groseille, citron, etc. Bouteilles et bouchons, extraits p. eau de Cologne, Henri Defrennes, 291, rue Solférino.

44, r. de la Clef, spécialité cigares du Mexique, et grandes marques, grand choix cigarettes, gros et détail.

Domages, conseils et renseignements gratuits aux sinistrés. S'adresser 51, r. du Maire-André, de 9 à 10 et de 2 à 5 h.

Assurances, surveillez vos polices ou assurez-vous. Mise en règle immédiate. S'adr. 51, rue du Maire-André, de 9 à 10 et de 2 à 5 h.

Avis aux commerçants et revendeurs des environs: carnets vues de Lille, Roubaix, Tourcoing, depuis 20 fr. le cent; cartes postales depuis 1.70 le cent. Machant, 5, rue Louis-Niquet, près rue du Priez. Nouveautés chaque semaine.

Couronnes funéraires, — Maison Canoo inf. nombreuse clientèle que son magasin est transféré provisoirement à sa fabrique 1, rue des Trois-Mollettes.

Edredons américains, couvre-pieds en tous genres transform. oreillers, housses, toiles à matelas, trav. à façon, prix except. saison été. 1, rue des Canonnières.

Achat et vente de titres, paiement de coupons divers et toutes opérations de banque. S'adr. de 10 à 12 et de 3 à 5 h., r. Solférino, 152, face aux Halles Centr.

Emploi, — Pers. sérieuse désire place pour travail de bur. ou dans comm. aliment. Ecr. FR, bur. jal.

Tailleur à façon, réparations, transfor., bordage, coup de fer, prix mod., 16, r. Halloterie.

Conseils et prédic. de M^{re} et M^{re} Myrtha, rue Bernos, 26, Fives, cons. tous les jours. Signes de la main.

M^{re} Augustine Sybille, prédictions certaines par les cartes et les rêves. Consult. 17, r. Lepelletier tous les jours.

Madame de Bergerac ne dit que la vérité, reçoit 4, r. Léon Gambetta, les Vendredi, Samedi, Dimanche Lundi et Mardi.

M^{re} Henriette, la grande cartomancienne de Lille boulevard Montebello, 125.

Madame Norman, la grande cartomancienne de Lille, 46, rue du Molinel, vend son eau de beauté.

Mad. Lea de Paris, la célèbre voyante, liseuse de pensées. Consult. 4, r. du Maire-André.

BULLETIN DE LILLE

ORGANE BI-HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE & LE JEUDI

publié sous le contrôle de l'autorité allemande

En vente chez Madame TERSAUD, 14, rue du Sec-Arembault

ACTES DE L'AUTORITÉ ALLEMANDE

Distribution de laissez-passer

Les demandes d'établissement de laissez-passer peuvent être formulées au Bureau de la Centrale des passe-ports, rue Jean-Roisin, n° 13, entre 9 h. et midi et 3 h. et 5 h. 1/2 (heure allemande).

Les formules des laissez-passer sont délivrées par la Mairie ou par le Commissaire de police du quartier, comme auparavant.

La distribution de ces laissez-passer ne sera faite que dans la cour de la Mairie, Bureau des Ecoles, à savoir : ceux demandés avant midi, seront distribués à 3 heures, ceux demandés l'après-midi, seront distribués à 6 h. 1/2 (heure allemande).

Avis aux otages

Monsieur le Maire a été avisé le dimanche 20 juin après-midi, que, par décision de Son Excellence Monsieur le Général Gouverneur, la faveur qui avait été accordée aux otages de ne plus coucher à la citadelle leur était retirée, et que, le soir même, 5 otages devaient se rendre à la Citadelle. C'est ce qui a eu lieu dès dimanche. En conséquence, jusqu'à nouvel avis, 5 otages devront chaque jour, se rendre à 7 heures du soir (heure allemande), à la Citadelle, pour y rester jusqu'au lendemain matin à 7 heures (heure allemande).

Comité d'alimentation. — Pain blanc, pain gris

Jusqu'ici, les envois faits par « The Commission for Relief in Belgium » avaient permis de livrer aux boulangers des farines blanches et grises, à peu près par parties égales ; il n'en est plus de même depuis quelques jours, parce que le Comité ne reçoit qu'une variété de blé dont le rendement à l'hectolitre exige une plus forte proportion de son dans la farine pour maintenir le blutage imposé par la Commission américaine à 90 %. Le pain livré à la population sera donc plus bis que celui qu'elle a consommé jusqu'ici, mais il sera toujours fait de pur froment. Voici, d'après M. Max Rasquin, ingénieur agronome, la comparaison qui peut être faite entre la valeur alimentaire du pain blanc et celle du pain gris :

« Plus un aliment est riche en protéine, graisse et hydrate de carbone naturellement, plus il est nutritif ». Sous ce rapport, la richesse de la farine blanche diffère sensiblement de celle de la farine grise. Les chiffres suivants, du professeur Gauthier, montrent la différence de teneur en matières nutritives ; nous y joignons ceux qui se rapportent au son :

De ce tableau, il ressort d'une façon incontestable, que la farine blanche présente une richesse supérieure en amidon, mais que, par contre, elle est inférieure à la farine grise, quant aux autres éléments nutritifs : protéine, graisse, matières minérales.

C'est une profonde erreur de croire que le son n'a aucune valeur alimentaire, que cette matière ne sert que de lest pour l'estomac, et n'a qu'un rôle purement laxatif.

Faisons une petite comparaison. Dans l'alimentation du bétail, il est connu que le son constitue une nourriture de tout premier choix. On invoquera que la bête à cornes est un polygastrique, alors que l'homme est monogastrique. C'est vrai ! Mais le cheval, le porc, sont des animaux monogastriques, tout comme l'homme, et ces deux animaux utilisent parfaitement le son dans leur alimentation. Nous admettons toutefois que, dans le son, il y a une très forte quantité de cellulose atteignant au moins 34 % et que, d'après les découvertes scientifiques, cet élément nutritif n'est aucunement assimilable par l'organisme. C'est ce qui fait que le pain noir, intégral, contenant tout le son, et, par conséquent, toute la cellulose, constitue un aliment d'une digestion très difficile, à la portée de quelques estomacs bien constitués. Mais dans le son, comme l'indique le tableau précédent, il y a autre chose que de la cellulose ; il s'y trouve de la protéine, de la graisse, de l'amidon, des matières minérales, qui sont parfaitement assimilables et qui jouent leur rôle dans l'alimentation, sans doute avec un pourcentage moindre d'utilisation, que si ces mêmes matières se trouvaient dans la farine.

Ce point ne doit pas être perdu de vue. Il faut aussi tenir compte que le son renferme une bonne partie des

matières minérales provenant du grain ; parmi ces dernières, il se trouve une forte quantité de matières phosphatées, qui jouent un rôle bien connu dans l'organisme. D'ailleurs, voici quelques chiffres montrant l'importance des matières minérales du son. Alors que, dans le grain entier il y a en moyenne 21 o/o de sels minéraux, dans la farine on ne retrouve que 5,5 o/o de ceux-ci, alors que 15,5 o/o sont passés dans le son. De ces considérations générales, il résulte que, dans la mouture d'un grain déterminé, la farine grise est incontestablement plus riche que la farine blanche et elle doit cette supériorité à la présence d'une partie de son qui n'est, en somme, que l'enveloppe du grain. Toutefois, il ne faut pas en conclure que, plus la farine est grise, plus elle est nutritive. Il faut considérer qu'en pareil cas, la trop forte proportion de cellulose vient nuire à la digestibilité totale de l'aliment. Il y a donc une limite à observer dans la proportion de son à laisser dans la farine et celle-ci varie de 5 à 10 o/o. A cette dose, c'est parfait, c'est le régulateur des intestins, mais à une dose plus élevée, il encombre et surmène le tube digestif ; il ne faut pas perdre de vue que le son reste toujours le même en ce qui concerne sa cellulose : son dans le blé, son dans la farine, son dans la pâte, son dans les entrailles, son dans les déjections ; le son fait du poids et non du pain ». Sous le nom générique de son, nous entendons, non seulement le son, mais le rebulet et les issues finement moulus.

Quelques renseignements méritent d'être donnés ici sur la composition des farines pour mieux faire ressortir l'importance des matières qui les composent. Une farine à 90 o/o de blutage contient, en moyenne, 68 kil. de farine très blanche, 7 kilogs de farine bise ou grise et 15 kilogs de son. Une farine à 85 o/o de blutage comprend la même proportion de blanche et de grise que ci-dessus plus 10 o/o de son. Une farine à 80 o/o de blutage, se trouve dans le même cas et ne renferme plus que 5 o/o de son. On comprend que ces trois espèces de farines doivent produire des pains de teintes variées. Alors qu'il n'y a qu'une différence peu marquée entre le pain obtenu par les farines à 90 et 85 o/o, cette différence devient très visible, entre le pain provenant de la farine à 80 o/o et celui fabriqué avec la farine blutée à 85 o/o, et surtout avec celui de 90. A 80 o/o le pain se rapproche du pain blanc ; il est d'un gris-blanc, assez clair et il constitue en somme le pain de ménage que l'on mangeait dans beaucoup de localités en temps de paix.

AVIS DE LA MAIRIE

Vente de pommes de terre. — La Ville espère recevoir sous peu de jours des pommes de terre, qu'elle mettra immédiatement en vente aux docks Vauban au prix de 13 francs les 100 kilos.

La décomposition des cadavres et la santé publique

C'est une croyance, fort répandue dans le public, que la décomposition des cadavres, surtout à l'air libre, peut provoquer des épidémies (peste, choléra, etc.). Il n'en est cependant rien, car, d'après les plus hautes autorités médicales, les microbes pathogènes que peuvent receler les cadavres, sont détruits, par suite de la concurrence vitale, par ceux qui se développent au cours de la putréfaction. Les essaims de mouches qui voltigent au-dessus des cadavres ne peuvent donc être des véhicules de contagies, ou microbes pathogènes. Ceux-ci sont infiniment plus nombreux sur n'importe quel sol ordinaire. La décomposition de nombreux cadavres est donc incapable de provoquer une épidémie, puisque, au lieu de favoriser le développement de microbes pathogènes, elle tend, au contraire, à détruire ceux qui existaient chez l'individu vivant. Comme le disait, il y a longtemps déjà, M. A. Faucher, lorsqu'il était adjoint à l'hygiène, il ne faut pas croire que ce qui pue, tue.

Les billets de confiance dans le Nord en 1791

Le papier monnaie sous les formes les plus variées étant actuellement un sujet d'actualité, il nous paraît intéressant de reproduire ici, en partie, une notice historique sur les « billets de confiance » dans le département du Nord, due à la plume de M. Gentil Descamps, et insérée dans le « Bulletin de la Commission historique du Nord » (Tome III, page 86).

A côté des assignats, créés le 29 décembre 1789 et régulièrement organisés pour toute la France, s'élève

une création plus modeste, mais utile aussi, et destinée à produire d'heureux résultats, je veux parler des billets de confiance. Les assignats, dans l'origine, représentaient tous une valeur assez considérable ; les deux premières créations (1790) émirent des assignats, dont les moindres étaient de 50 livres. Le 21 mai 1790, le Gouvernement créa des assignats de 5 livres. Ce ne fut qu'à la huitième création (4 janvier 1792) qu'on vit paraître des assignats de 50, 25, 15 et 10 sols. Pour les transactions minimes, pour les besoins journaliers, une monnaie d'une moindre valeur était indispensable. Cette nécessité se faisait surtout sentir dans les villages où l'argent avait toujours été rare. Bientôt, des municipalités, des réunions de communes, ou même des associations de particuliers mirent au jour, sous le titre de *Billets de confiance*, une menue monnaie qu'on appela aussi *Billets ou Bons patriotiques*, etc., etc. C'étaient des papiers imprimés, en général, plus petits que les assignats, portant le nom de la commune créatrice, un numéro d'ordre, la signature d'un ou deux notables de l'endroit, et représentant une valeur de quelques sols ou même de quelques liards.

Seulement, la fraude était à craindre, deux signatures ou griffes, un numéro, étaient faciles à contrefaire, et les Bons de communes n'avaient pas, pour se faire respecter, le droit d'inscrire cette formule menaçante qui sauvegardait les assignats : *La loi punit de mort le contrefacteur* ; aussi de nombreuses falsifications eurent lieu.

Ce fut dans le cours de l'année 1791, où les assignats furent bien connus dans toute la France, que parurent les Bons de communes. La première émission fut, je crois, celle de la municipalité de Senlis, du 7 février 1791 ; puis vint Lyon, du 1er mai de la même année. La ville de Lille n'en mit au jour que le 29 août 1791.

Les Bons de communes étaient échangeables contre les assignats d'une valeur plus considérable ; la municipalité ou les actionnaires, n'en pouvaient mettre en circulation pour une valeur plus forte que la somme déposée en assignats dans la caisse patriotique.

Ces Bons furent, dès les premiers temps de leur émission, d'une grande commodité dans les villes et villages, pour les transactions quotidiennes ; mais lorsque, en janvier 1792, l'Assemblée nationale fit mettre en circulation des assignats de 50, 25, 15 et 10 sols, ils devinrent moins utiles. Puis la dépréciation des assignats les rendit superflus ; aussi, le 18 novembre de la même année, la Convention publia un décret qui fixait au 1er janvier 1793 la cessation du cours des billets de confiance, ce terme fut ensuite prorogé jusqu'au 1er mars. Chaque commune dut alors faire rentrer dans sa caisse les billets qu'elle avait émis pour être vérifiés, soldés, et en définitive brûlés publiquement.

Ceci explique la rareté actuelle des billets de confiance, et le cas que les collectionneurs en font.

Le département du Nord ne fut pas le dernier à mettre à profit l'idée féconde du billet de confiance.

Le département créa, sous le titre de « *Billet à échanger* », des Bons de 3 livres (écrits à la main) et des billets de confiance de 5 sols, valables jusqu'au 1er mai 1793. (A suivre).

MUTUALITÉ MATERNELLE DE LILLE

Les membres de la Mutualité Maternelle de Lille sont priés très instamment d'assister à la 20^{ème} Assemblée générale ordinaire annuelle de la Société qui aura lieu le **Dimanche 27 juin**, à trois heures très précises du soir, à l'**Hôtel académique, rue des Jardins, 29**.

Ordre du jour : 1^{er} Rapport du président sur l'exercice 1914 ; 2^e Communication de M^{re} Georges Lyon, directrice générale de la Mutualité Maternelle de Lille ; 3^e Attribution de secours aux membres participantes nécessiteuses.

COUPONS

Le Crédit du Nord paie tous les coupons échus des titres au porteur de : Rente française, obligations communales, Crédit foncier de France, ville de Paris, Ouest-Etat.

Les coupons des certificats nominatifs ne peuvent être payés, car il est impossible de les faire estampiller. Le Crédit du Nord paie également les coupons échus des obligations **Crédit Foncier du Nord en Argentine** et ville de Tourcoing 3.30 %. 1903, y compris ceux des certificats d'obligations nominatives qui seront estampillés à présentation.

Les pilules de santé E. Défense constituent un remède valant son pesant d'or contre constipation, bilées, glaires, hémorroïdes, jaunisse, apoplexie, congestion, maux d'estomac, migraines, névralgies, etc., se trouvent d. toutes bonnes pharmacies à 1.25 la boîte, pour le gros. **Pharmacie Leflon, rue Sec-Arembault.**

BULLETIN DE LILLE

ORGANE BI-HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE & LE JEUDI

publié sous le contrôle de l'autorité allemande

En vente chez Madame TERSAUD, 14, rue du Sec-Arembault

ACTES DE L'AUTORITÉ ALLEMANDE

Justice militaire Allemande

La Kommandantur a prononcé dans la semaine du 18 au 25 juin les condamnations suivantes :

I. Pour échange de correspondance illicite : 1° avec des régions du territoire français non occupées par les troupes allemandes, à 100 mark d'amende ou 20 jours de prison : M^{me} Sarah Pennequin, Lille, 22, rue de la Vignette ; à 80 m. d'amende ou 20 jours de prison : M^{me} Martha Platel, Lille, 91, rue St-Sauveur ; à 75 m. d'amende ou 15 jours de prison : M. Emile Ratez, directeur du Conservatoire de musique, Lille, 40, rue de la Barre ; M^{me} Julie Morel, Lille, 30, rue des Robleds ; M^{me} Nelly Lambert, Lille, rue Barthélemy-Delespaul, 97 ; M. Alfred Cappart, Lille, 40, rue Jean-Bart ; à 60 m. ou 15 jours de prison : M^{me} Camille Livement, Lille, rue de Paris, 185 ; M^{me} Maria Derwel, Lille, rue de la Vignette, 14 ; M^{me} Cécile Gloria, Fives-Lille, rue Christophe-Colomb, 26 ; M^{me} Catherine Espérandieu, Lille-Hellemmes, rue Jules-Ferry, 16 ; M^{me} Marie-Louise Saelens, Lille, rue de Paris, 176 ; M^{me} Hélène Delannoy, Lille, rue des Etaques, 165 ; M^{me} Marie Delannoy, rue de Paris, 176 ; 2° avec les régions du territoire français occupées par l'armée allemande, à 25 m. d'amende ou 5 jours de prison : M. Grandel, directeur de la maison Kuhlmann, Lille, 13, square Jussieu ; M. Herman Delphin, employé de la maison Kuhlmann, 13, square Jussieu ; M. Baussart, directeur de la Société lilloise de garantie, 11, Grande-Place.

AVIS DE LA MAIRIE

M. le Maire réclame notre monnaie d'Etat La Mairie a de plus en plus besoin d'espèces pour faire face aux contributions exigées par l'autorité allemande, et pour les achats de denrées nécessaires à la population. Les échanges faits à la Caisse municipale sont de plus en plus réduits.

Le Maire supplie à nouveau ses concitoyens de lui réserver tout ce qu'ils ont de monnaies françaises et allemandes et de venir les échanger contre des bons communaux.

Charbon. — La vente du charbon aux Docks Vauban et au Patronage, rue de Bouvines, se fait tous les jours de la semaine, de 7 h. 1/2 du matin à 5 heures du soir. Le charbon est vendu aux prix ci-après : les 25 kil. 0.90, les 50 kil. 1.80. Il est défendu, sous peine de poursuites judiciaires, de revendre en Ville le charbon vendu au détail par la Ville.

Vente de pommes de terre. — La Ville espère recevoir sous peu de jours des pommes de terre, qu'elle mettra immédiatement en vente aux docks Vauban au prix de 13 francs les 100 kilos.

Les billets de confiance dans le Nord en 1791

DISTRICT DE LILLE (Suite et fin)

Les billets de confiance eurent quelque peine à s'établir à Lille ; les actionnaires de la caisse patriotique eurent à combattre mille répugnances, mille interprétations malveillantes, contre lesquelles vinrent longtemps échouer les proclamations du corps municipal.

Les fondateurs de la caisse patriotique émettent des bons de trente, dix et cinq sols, ainsi conçus : Dans la bordure, Création du 29 Août 1791 ; corps du billet, Bon de trente sols payables au porteur par la caisse patriotique de Lille, en échange d'assignats de 200 à 300 livres ; à gauche, pour les actionnaires, et au-dessous, Cambier, caissier. Griffe imprimée en noir, au milieu, un timbre sec représentant une femme tenant un marteau à la main, dans un champ semé d'étoiles ; devant elle, à ses pieds, une branche de chêne ; autour de cette légende : Caisse Patriotique de Lille. A droite, A, B, C ou D, ordre de série, et un numéro écrit à la main. Au-dessous, 30 sols dans un timbre noir.

Les bons de 30 sols sont imprimés en rouge. Dans tous le nom de Cambier, caissier, la lettre A, B, etc. et le timbre à droite, sont imprimés en noir. Les bons de 40 sols sont imprimés en vert, même format, même énonciation que la précédente, avec cette différence qu'ils

II. Pour ne pas s'être fait inscrire sur la liste des mobilisables, à 15 fr. d'amende ou 3 jours de prison : M. Georges Martinage, rue de Londres, 22.

Fermeture d'estaminets

Par décision en date du 20 juin, les estaminets suivants sont fermés à partir du 20 juin, jusqu'à nouvel ordre parce qu'on y a toléré la présence de prostituées malades : 1° A la ville de Cassel, rue de Gantois, 68, tenu par M^{me} Alice Bachimant, à La Madeleine ; 2° rue Kléber, 36, M^{me} Marie Marie à La Madeleine ; 3° Bar de l'octroi, boulevard Carnot, tenu par M^{me} Mirée Colonne, née Dorneux, à La Madeleine ; 4° rue de la Mairie, 34, à Flers, tenu par M^{me} Marie Delfortrie, née Flament ; 5° au Vieux petit Wasquehal, rue de Lille, à Flers, tenu par Adolphe Vandenberg.

Réquisitions

Pour éviter toute exagération de prix lors des réquisitions, le Gouvernement a décidé, qu'à partir du 1^{er} Juillet 1915, les délégations de troupes devront faire leurs réquisitions par des personnes douées de la compétence voulue pour juger, si le prix demandé par le propriétaire de la marchandise, est bien en rapport avec la valeur de celle-ci.

Ce prix devra être inscrit à l'encre par le propriétaire de la marchandise sur le bon de réquisition, en présence de la partie exerçant la réquisition.

En cas de contestation, le Bureau allemand des réquisitions aura à se prononcer.

sont échangeables contre des assignats de 70 à 100 livres. Les bons de 5 sols sont imprimés en noir, pareils aux précédents, excepté qu'ils sont échangeables contre des assignats de 50 à 70 livres et qu'à droite de la lettre d'ordre, il y a souvent un numéro imprimé ainsi : 2. A. 2. H. 2. O. etc., il en a été créé en tout pour 368.664 livres.

J'ai, dans ma collection, un essai fort élégant de billet patriotique de la Ville de Lille, en voici la description : Une femme, vêtue à la romaine, est appuyée sur le dessus d'un coffre rempli de sacs d'argent et de billets, sur le devant duquel sont gravés ces mots : Bon pour 5 s. de France. Cette femme tient d'une main un bâton surmonté du bonnet phrygien, de l'autre une branche de chêne. Sa tête est entourée d'étoiles d'où partent de puissants rayons qui semblent refouler des nuages. Au-dessous, on lit : Caisse patriotique de Lille. Le tout d'après une planche en cuivre gravée avec beaucoup de soin.

Un lillois mit aussi en circulation des bons d'un et de deux sous ainsi conçus : Mahieu, cabaretier au Funqueau, rue des Vieux-Hommes à Lille, au-dessous de ces mots : Bon pour un (ou deux) sous. Ces bons sont entourés d'une vignette et imprimés en noir.

C'était une ingénieuse spéculation, car il est probable que les personnes auxquelles Mahieu distribuait ses bons, ne pouvaient les échanger ailleurs que chez lui, et contre valeur en nature, et pour peu qu'on doutât de la solvabilité du cabaretier, on se hâtait d'y aller consommer.

La fin de la guerre

A quelle date la présente guerre finira-t-elle ? Point n'est besoin de s'adresser, pour obtenir la solution à cette question, qui préoccupe le monde entier, aux cartomanciens qui vous feraient le petit jeu et le grand jeu, ni aux devineresses, qui, avec le marc de café, vous feraient de la divination culinaire, il suffit de recourir au calcul ; or chacun connaît l'exactitude, la puissance et l'éloquence des chiffres.

Voici comment on procédera : La précédente guerre entre l'Allemagne et la France, commencée en 1870, s'est terminée en 1871, par une paix qui fut définitivement signée le 10 mai 1871.

Commençons par additionner le millésime 1870 avec celui de 1871

nous obtenons un total de 3741

Prenons ensemble, dans ce total, pour les additionner également, d'une part, le chiffre des mille et celui des centaines 3 + 7 = 10 et, d'autre part,

ceux des dizaines et des unités 4 + 1 = 5, nous obtenons, comme résultats, 10 et 5, soit le 10 du 5^e mois, autrement dit, le 10 mai.

Appliquons la même règle de calcul aux deux années 1914 et 1915 de la guerre actuelle, nous obtiendrons :

$$1914 + 1915 = 3829$$

$$3 + 8 = 11 \text{ et } 2 + 9 = 11$$

La paix sera donc signée le 11 du 11^e mois, c'est-à-dire le 11 novembre 1915, et les chiffres ne trompent pas, dit-on volontiers.

Voilà l'Horoscope et, ami lecteur, cela ne vous a coûté que 0 fr. 05 c.

Nota. — Cette fantaisie, qui traînait les Cafés, avait été recueillie par nous, et l'article ci-dessus avait été écrit dès les premiers jours d'avril et attendait pour trouver place dans le Bulletin, quand nous avons trouvé le même calcul dans un journal allemand, *Liller-Kriegszeitung*, (n° du 28 avril), publié à Lille. Nous avons tenu donner ces renseignements pour nous éviter d'être soupçonnés de plagiat.

MUTUALITÉ MATERNELLE DE LILLE

Les membres de la Mutualité Maternelle de Lille sont priés très instamment d'assister à la 20^e Assemblée générale ordinaire annuelle de la Société qui aura lieu le **Dimanche 27 juin**, à trois heures, très précises du soir, à l'Hôtel académique, rue des Jardins, 29.

Ordre du jour : 1° Rapport du président sur l'exercice 1914 ; 2° Communication de M^{me} Georges Lyon, directrice générale de la Mutualité Maternelle de Lille ; 3° Attribution de secours aux membres participantes nécessitées.

COUPONS

Le Crédit du Nord paie tous les coupons échus des titres au porteur de : Rente française, obligations communales, Crédit foncier de France, ville de Paris, Ouest-Etat.

Les coupons des certificats nominatifs ne peuvent être payés, car il est impossible de les faire estampiller.

Le Crédit du Nord paie également les coupons échus des obligations **Crédit Foncier du Nord en Argentine** et ville de Tourcoing 3.30 %, 1903, y compris ceux des certificats d'obligations nominatives qui seront estampillés à présentation.

COUPONS JUILLET

La Banque du Nord et des Flandres, dont le siège social est 108, rue Nationale, à Lille, paie dès maintenant, à vue, aux meilleures conditions, un grand nombre de coupons français et étrangers, à l'échéance de **Juillet 1915**.

Elle rappelle au public qu'elle a créé, depuis plusieurs mois, un **Service spécial** pour la **Négociation de gré à gré de tous titres Rentes, Actions et Obligations**, mettant ainsi à l'abri d'exigences excessives les porteurs obligés de réaliser.

Achat et Vente de Titres, Coupons français et étrangers

Les personnes désirant négocier des titres à forfait, sont priées d'adresser leurs ordres d'achat et de vente au **Comptoir général de Bourse**, 40, boulevard de la Liberté qui centralise le tout. Prière de se munir de ses bordereaux et de toutes autres pièces justifiant que l'on est réellement propriétaire des titres que l'on désire négocier. Le **Comptoir général de Bourse** paie aussi à vue et dans de bonnes conditions, un grand nombre de coupons français, belges, espagnols, américains et autres. Prière de consulter les listes au bureau du Comptoir.

Le public de Roubaix, Tourcoing et les environs est prié de s'adresser au bureau auxiliaire installé, rue d'Alsace, 21, à Roubaix, pour les mêmes opérations.

Société Lilloise de Garantie étendue à l'arrondissement de Lille

Association de prévoyance sociale, sans caractère commercial ou spéculatif, ni attribution de bénéfices. Assurance (propriétaires et locataires) des bâtiments, matériel, mobilier, marchandises, contre les dégâts d'incendie causés par faits de guerre ou bombardement. Demander notice, statuts et listes de références d'adhérents au siège, 11, Grand-Place, Lille (9 à 12, 2 à 5 h.). **Conseil d'Administration** : Président : C. Deraet, négociant, Vice-Président de l'Union Commerciale, membre de la Chambre de Commerce ; Vice-Président : Jean Mulliez-Verley, ancien directeur particulier de la C^{ie} Anon^{ie} La

BULLETIN DE LILLE

ORGANE BI-HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE DIMANCHE & LE JEUDI

publié sous le contrôle de l'autorité allemande

En vente chez Madame TERSAUD, 14, rue du Sec-Arembault

ACTES DE L'AUTORITÉ ALLEMANDE

Justice militaire allemande

Par décision en date du 22.6.1915, et conformément au § 18 du décret impérial du 28.12.1899, le professeur Gustave Martel, d'Hellemmes, 11, rue Ferrer, est condamné à l'emprisonnement jusqu'au 31 décembre 1915 inclus, pour s'être livré habituellement au trafic illicite de correspondances.

Fermeture d'estaminets

Par ordre des autorités allemandes, en date des 24 et 25 juin, les estaminets suivants sont fermés jusqu'à nouvel ordre : 1) place des Reigneaux, 14, tenu par M^{me} Angèle Cappelle; 2) rue J.-J. Rousseau, 50, tenu par M^{me} Zoé Sonnevillie, parce que les tenancières, malades elles-mêmes, toléraient dans leurs débits la présence de prostituées malades; 3) rue Charles-Quint, 2 bis, tenu par M^{me} Angèle Lahousse, parce que la tenancière tolérait dans son débit la présence d'une prostituée malade; 4) rue Sadi Carnot, 56, à Hellemmes, tenu par Auguste Vindevogel; 5) rue Jean-Bart, 82, à Hellemmes, tenu par M^{me} de Tollenalve; 6) rue Jean-Bart, 86, à Hellemmes, tenu par M^{me} Pauline Verheyne, née Vanbost; 7) rue Ferdinand Mathias, 16, à

Hellemmes, tenu par M^{me} Maria Deheyne, née Vandame, parce que la prostitution s'exerçait professionnellement dans ces débits où l'on a constaté en outre la présence de femmes de mauvaise vie malades.

Par ordre de la police militaire allemande, il est interdit d'annoncer, par des cris exagérés, les journaux mis en vente sur la voie publique.

Avis

Il a été constaté que certains marchands vendaient leurs marchandises à des prix supérieurs aux maxima indiqués dans le *Bulletin de Lille* du 17.6.15 (n° 62).

A ce sujet, on rappelle que ces prix limites ne doivent jamais être dépassés.

Les contrevenants s'exposeraient, sans préjudice des peines édictées dans le n° 62 du *Bulletin de Lille*, à voir leurs marchandises consignées et devront se contenter pour elles de bons de réquisition.

LE GOUVERNEMENT IMPÉRIAL.

Lille, le 25.6.1915.

27 juin 1793. — On craint de manquer de pain. Il est interdit à toute personne de sortir de Lille avec plus d'un pain. Il est défendu aux boulangers, sous peine d'une amende de 30 livres, et de confiscation, de faire des pains de luxe : pain blanc salé dit pain français, couques, mastelles, artichauts, pas de cheval et autres. Les boulangers devront marquer leurs pains du numéro qui leur est assigné, et devront mettre à la disposition des acheteurs des balances et des poids pour permettre le contrôle.

2 juillet 1793. — Carnot engage le conventionnel Florent Guyot, en mission à Lille, à faire sortir de la ville les bouches inutiles, et lui promet d'envoyer des vivres.

1^{er} août 1793. — Le ministre de la guerre Bouchotte enjoint d'approvisionner Lille. Il est enjoint aux personnes des deux sexes, qui n'ont pas à Lille leur résidence habituelle, d'en sortir dans les trois jours.

6 août 1793. — Il est décidé qu'un marché au blé se tiendra chaque jour, du 7 au 12 août, et que les cultivateurs pourront vendre leur blé au dessus du maximum légal. Il s'agissait de parer à une grande disette.

24 août 1793. — On procède à la maison commune à l'adjudication de 200.000 livres de viande fraîche de bœuf, pour l'approvisionnement en vue d'un nouveau siège. (A suivre)

COUPONS

Le Crédit du Nord paie tous les coupons échus des titres au porteur de : Rente française, obligations communales, Crédit foncier de France, ville de Paris, Ouest-Etat.

Les coupons des certificats nominatifs ne peuvent être payés, car il est impossible de les faire estampiller.

Le Crédit du Nord paie également les coupons échus des obligations **Crédit Foncier du Nord en Argentine** et ville de Tourcoing 3.30 % 1903, y compris ceux des certificats d'obligations nominatives qui seront estampillés à présentation.

SOCIÉTÉ LILLOISE DE GARANTIE étendue à l'arrondissement de Lille

Association de prévoyance sociale, sans caractère commercial ou spéculatif, ni attribution de bénéfices. Assurance (propriétaires et locataires) des bâtiments, matériel, mobilier, marchandises, contre les dégâts d'incendie causés par faits de guerre ou bombardement. Demander notice, statuts et listes de références d'adhérents, au siège, 11, Grand-Place, Lille (9 à 12, 2 à 5 h.). **Conseil d'Administration**, Président : C. Deraet, négociant, Vice-Président de l'Union Commerciale, membre de la Chambre de Commerce; Vice-Président : Jean Mulliez-Verley, ancien directeur particulier de la C^{ie} Anon^{ne} La Foncière, Lille, administrateur-dél.; **Administrateurs** : Charles Arquembourg, ingénieur des Arts et Manufactures, ingén. dél. de l'Association des Industriels du Nord de la France, Lille; Alfred Derville, ancien entrepreneur, propriétaire à Lille; Georges Gamot, négociant, Lille; Ch. Gruson, fabricant de coffres-forts, Lille; Morel, négociant Morel-Goyez, Lille; Joseph Willot, propriétaire de pharmacie, à Roubaix, professeur à la Faculté libre, Lille; C. Baussart, dir. gén. de la C^{ie} Anon^{ne} La Commerciale de Lille, administrat.-dél.; **Commissaires** : A. Walare, architecte, sec. du Syndicat des architectes patentés du Nord, Lille; **Secrétaire Général de la Société** : C. Danset, dir. part. d'assurances; **Notaire de la Société** : M^e Albert Devey, Lille; **Avocat de la Société** : M^e Selosse, doyen de la Faculté libre de Droit, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats.

COUPONS JUILLET

La Banque du Nord et des Flandres, dont le siège social, est 108, rue Nationale, à Lille, paie **dés maintenant, à vue**, aux meilleures conditions, un grand nombre de coupons français et étrangers, à l'échéance de **Juillet 1915**.

Elle rappelle au public qu'elle a créé, depuis plusieurs mois, un **Service spécial pour la Négociation de gré à gré de tous titres** Rentes, Actions et Obligations, mettant ainsi à l'abri d'exigences excessives les porteurs obligés de réaliser.

Achat et Vente de Titres, Coupons français et étrangers
Les personnes désirant négocier des titres à forfait,

Comité d'alimentation du Nord de la France

Recettes pour le Riz

Laver le riz, c'est-à-dire mettre le riz dans une passoire et jeter de l'eau dessus. Laisser tremper une heure. Mettre le riz dans la casserole en ayant soin de graisser le fond, soit avec du beurre, soit avec de la graisse. Ajouter du liquide (eau, bouillon ou lait, suivant ce qu'on veut faire) en quantité suffisante pour le gonflement. Dès que le riz commence à bouillir, laisser cuire à feu doux. On peut l'utiliser soit comme potage; soit comme légume au gras; soit au lait avec cassonade; soit comme gâteau. Pour ce dernier cas, ajouter quelques œufs battus et mélanger en conservant un jaune pour dorer le dessus. Mettre quelques raisins soit de Corinthe, soit de Smyrne et passer au four. Laisser refroidir. C'est un excellent mets, peu coûteux et nourrissant.

Riz au maigre

Pour 6 personnes, 250 grammes de riz, 1 litre de lait ou d'eau, 125 grammes de sucre ou de cassonade. Après avoir trempé 1 heure, faites cuire le riz dans le liquide, très doucement, sans remuer, environ 1 heure. Ajoutez le sucre. D'autre part, faites fondre du sucre (3 cuillères à bouche) jusqu'à ce qu'il soit caramélisé et étendez-le sur un plat; versez votre riz dedans et laissez cuire au four 30 minutes. Ce plat se mange froid.

Rizotto à l'Italienne

Pour 6 personnes, 250 grammes de riz, 2 oignons, 50 grammes de beurre ou de graisse, 3/4 de litre d'eau, sel et poivre. Hachez les oignons, mettez-les dans une casserole avec le beurre et laissez bien revenir, ajoutez le riz que vous faites revenir également. Ensuite vous mettez l'eau, vous couvrez et vous laissez cuire tout doucement une heure sans y toucher. Quand vous avez des restes de viande (bœuf, mouton, cheval, lard frais ou fumé), faites revenir cette viande avec l'oignon et procédez ensuite de la même façon que ci-dessus. S'il vous reste du riz ainsi préparé, vous pouvez le servir le lendemain en croquettes. Coupez-en des parties de 50 gr. environ, que vous roulez dans la farine et que vous passez ensuite dans la friture.

Éphémérides lilloises de la Révolution relatives aux subsistances
par M. Ed. LELEU

4 mai 1789. — Le Magistrat (municipalité), charge une commission d'acheter du blé. Les curés et les pauvres distribuent des bons de pain de métal au-dessous de la taxe. Une prime

de 16 patars est offerte pour chaque sac de blé exposé au marché.

27 juin 1789. — La ville distribue aux indigents, au prix de 2 patars la livre, du pain composé par parties égales de froment et de seigle.

28 juin 1789. — Les Etats de Lille achètent 700 sacs de blé au prix de 32 florins 12 patars. La livre de pain de 430 grammes coûte 0.32 centimes.

9 novembre 1789. — La ville construit des fours à l'hôtel de ville pour fournir au peuple du pain à prix réduit.

13 janvier 1790. — Par l'entremise de M. Kisputter, député de Bailleul, la ville demande à l'Assemblée Nationale l'autorisation d'emprunter 500.000 livres pour acquitter la dette contractée au sujet des approvisionnements de grains qui avaient été faits en 89. Cette demande est ajournée.

11 mars 1790. — Rassemblements et rixes sur le marché de la Housse, à l'angle de la rue de Fives et de la rue St-Sauveur. Ce mouvement populaire était causé par une augmentation subite du prix du beurre. La garde bourgeoise prend les armes et rétablit l'ordre.

1^{er} mai 1790. — Ordonnance sur la fabrication de la bière. Elle précise l'espèce et la qualité des grains. Le prix de la bière est fixé à 0.13 centimes le litre.

6 mai 1790. — Sta, officier municipal, informe la municipalité que la commune de Lille a éprouvé une perte de 666.000 livres sur les achats de grains de 89.

8 mars 1792. — Les dames citoyennes, considérant l'élévation du prix du sucre et du café, déclarent y renoncer tant qu'ils coûteront plus de 24 sols la livre.

28 août 1792. — On inaugure sur l'Esplanade de nouveaux fours qui cuisent du pain pour l'armée.

30 septembre 1792. — C'est pendant le siège. Le conventionnel Duhem, député de Lille, rend compte à la Convention de la situation de la ville. Il dit que ses habitants n'ont plus que trois ou quatre jours de vivres.

5 octobre 1792. — Des grains arrivent de Béthune à raison de 30 voitures par jour. La levée du siège est d'ailleurs très prochaine.

20 janvier 1793. — Promulgation de la loi dite du maximum. Tout marchand qui vendrait au-dessus du maximum serait puni : la première fois d'une amende double de la valeur de la marchandise, la seconde fois de la confiscation totale au bénéfice du dénonciateur.

